

RE: Prison Anticosti

Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>

Jeu 2023-08-10 17:01

À : Jimmy Trottier <jimmy.trottier@mcc.gouv.qc.ca>; Pierre Dassylva <pierre.dassylva@mcc.gouv.qc.ca>
Cc : Hélène Girard <helene.girard@mcc.gouv.qc.ca>

Salut Jimmy,

Je dirais juste s'assurer d'avoir les dernières infos et d'analyser ce qui nous a été soumis, et réagir au besoin.

Si rien ne justifie qu'on réanalyse, on ne le fait pas

Merci !

Bruno

Bruno Boisvert

Directeur des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7199
Courriel : bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Jimmy Trottier <jimmy.trottier@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 août 2023 16:08

À : Pierre Dassylva <pierre.dassylva@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>; Hélène Girard <helene.girard@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Prison Anticosti

Bonjour Bruno,

C'est à mon tour d'avoir la relève de Pierre pour cette semaine.

Merci pour tes clarifications. Au besoin nous pouvons en parler demain en TEAMS.

De : Jacynthe Fecteau <Jacynthe.Fecteau@mcc.gouv.qc.ca> de la part de Pierre Dassylva <pierre.dassylva@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 août 2023 15:44

À : Jimmy Trottier <jimmy.trottier@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Prison Anticosti

Bonjour Jimmy,

Merci de prendre connaissance du courriel ci-dessous.

Bonne fin de journée !

Jacynthe Fecteau pour :
Pierre Dassylva

Directeur régional

Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
Ministère de la Culture et des Communications
202, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 6R8

Téléphone : 418 698-3500, poste 226
Courriel : pierre.dassylva@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

De : Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : jeudi 10 août 2023 15:41

À : Ariane Fortin <ariane.fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Marie-Ève Kirouac <marie-eve.kirouac@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Pierre Dassylva <pierre.dassylva@mcc.gouv.qc.ca>; Hélène Girard <helene.girard@mcc.gouv.qc.ca>; Jean-Jacques Adjizian <jean-jacques.adjizian@mcc.gouv.qc.ca>; Agueda Iturbe-Kennedy <Agueda.Iturbe-Kennedy@mcc.gouv.qc.ca>; Stéphanie Simard <stephanie.simard@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Prison Anticosti

Salut Ariane,

Voici mes commentaires et impressions ! :

- Il faudrait mettre à jour notre dossier [REDACTED] n. Êtes-vous en mesure de faire le point avec la MRC ?

- [REDACTED]

Bruno Boisvert

Bruno Boisvert

Directeur des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7199
Courriel : bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Ariane Fortin <ariane.fortin@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 août 2023 15:13

À : Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>; Marie-Ève Kirouac <marie-eve.kirouac@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Pierre Dassylva <pierre.dassylva@mcc.gouv.qc.ca>; Hélène Girard <helene.girard@mcc.gouv.qc.ca>; Jean-Jacques Adjizian <jean-jacques.adjizian@mcc.gouv.qc.ca>; Agueda Iturbe-Kennedy <Agueda.Iturbe-Kennedy@mcc.gouv.qc.ca>; Stéphanie Simard <stephanie.simard@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Prison Anticosti

Bonjour Bruno,

Je me permets de ré [REDACTED]

Par ailleurs, nous avons tenu une rencontre virtuelle, Hélène Girard et moi, le 20 février dernier, avec le directeur général de la municipalité, Mathieu Gravel, qui nous avait indiqué [REDACTED] J'avais avisé Pierre à ce moment. Toutefois, le 5 avril, Véronique Poulin nous a [REDACTED]

À noter que la MRC de Minganie a adopté son inventaire et que la municipalité a également adopté son règlement de démolition : [Reglement-R-215-2023-sur-la-demolition-dimmeuble-Ile-dAnticosti-avec-annexe.pdf \(municipalite-anticosti.org\)](#) Je remarque que la prison d'Anticosti n'est pas dans la liste des bâtiments patrimoniaux visés en fin de règlement. [REDACTED] Merci de me confirmer si ma compréhension est bonne.

Bonne fin de journée!

Ariane Fortin

Conseillère en développement culturel

Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
Ministère de la Culture et des Communications

Téléphone : 418 698-3500 p.9224
(No de poste joignable du lundi au vendredi)
Courriel : ariane.fortin@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 août 2023 13:16

À : Ariane Fortin <ariane.fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Marie-Ève Kirouac <marie-eve.kirouac@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Pierre Dassylva <pierre.dassylva@mcc.gouv.qc.ca>; Hélène Girard <helene.girard@mcc.gouv.qc.ca>; Jean-Jacques Adjizian <jean-jacques.adjizian@mcc.gouv.qc.ca>; Agueda Iturbe-Kennedy <Agueda.Iturbe-Kennedy@mcc.gouv.qc.ca>; Stéphanie Simard <stephanie.simard@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Prison Anticosti

Bonjour Pierre,

Afin d'actualiser notre dossier et position, pouvez-vous svp amorcer [REDACTED] Tes collaborateurs peuvent au besoin communiquer avec Agueda de mon équipe et l'équipe de Stéphanie. En parallèle, j'ai communiqué avec un contact du côté du ministère de l'Environnement, responsable de l'inscription d'Anticosti à l'UNESCO. Une annonce gouvernementale est prévue le 29 septembre pour souligner l'inscription, avec plusieurs ministres, voire même peut-être le pm.

Bruno

Bruno Boisvert

Directeur des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7199

De : Ariane Fortin <ariane.fortin@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 août 2023 10:57

À : Marie-Ève Kirouac <marie-eve.kirouac@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Pierre Dassylva <pierre.dassylva@mcc.gouv.qc.ca>; Hélène Girard <helene.girard@mcc.gouv.qc.ca>; Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Prison Anticosti

Bonjour Marie-Eve,

Comme discuté, je fais suivre les informations que ma collègue Hélène Girard a obtenues hier (courriel ci-dessous).

Je reste disponible pour la suite [REDACTED] Hélène prendra le relais sur ce dossier et Jimmy Trottier sera en intérim de Pierre Dassylva la semaine prochaine.

Merci! Bonne journée!

Ariane Fortin

Conseillère en développement culturel

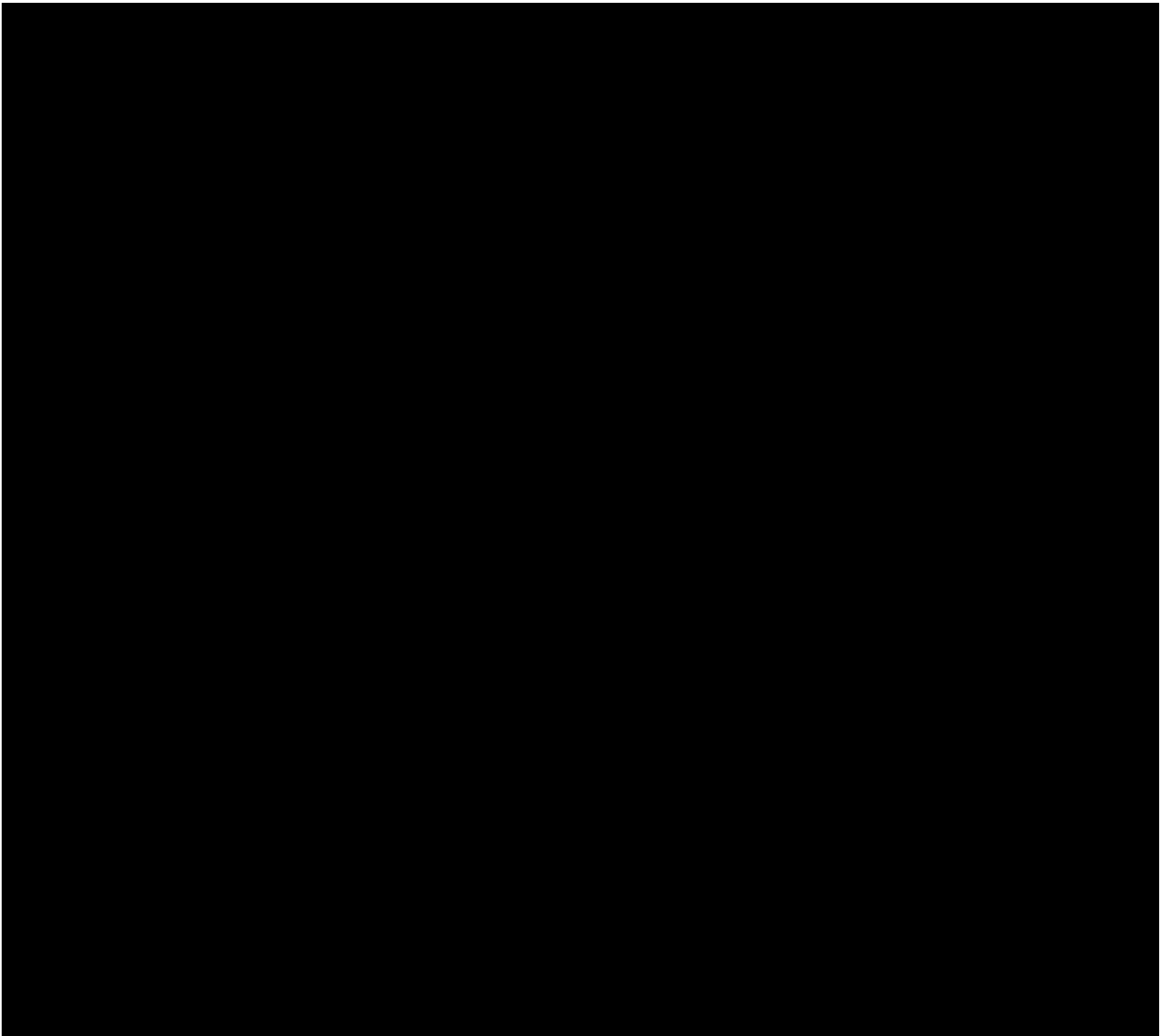
Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
Ministère de la Culture et des Communications

Téléphone : 418 698-3500 p.9224

(No de poste joignable du lundi au vendredi)

Courriel : ariane.fortin@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



De : Hélène Girard <helene.girard@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : Wednesday, August 2, 2023 10:42:59 AM

À : Adjoud, Samir <Samir.Adjoud@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Contact Dossier Prison Anticosti

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.
Bonjour Monsieur Adjoud,

Tel que discuté plus tôt, nous aimerions avoir un suivi concernant la prison d'Anticosti et le souhait de la démolir.
Merci

Salutations.

Hélène Girard

Conseillère en développement culturel

**Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
Ministère de la Culture et des Communications**

Téléphone : 418 698-3500 p.9225

Courriel : helene.girard@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



De : Marie-Ève Kirouac <marie-eve.kirouac@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 août 2023 10:27

À : Ariane Fortin <ariane.fortin@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>; Pierre Dassylva <pierre.dassylva@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Prison Anticosti

Bonjour Ariane,

Tel que discuté, serait-ce possible de nous transmettre les informations détenues du côté de la DR sur les suivis effectués depuis un an dans ce dossier et ce qui mène à la nouvelle demande de démolition du 28 juillet dernier ? Si tu pouvais aussi nous transmettre le « plan de match » du ministère de l'environnement que vous avez reçu ce serait apprécié.

Pour le traitement de la mesure transitoire sur ce bien, nous te reviendrons après avoir pris connaissance du dossier.

Merci!

Marie-Eve Kirouac

Adjointe exécutive et conseillère stratégique
Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste xxxx

Courriel :

Site Web : [w](#)

www.mcc.gouv.qc.ca/marie-eve.kirouac@mcc.gouv.qc.ca

RE: RAM prison Anticosti

Émilie Deschênes <emilie.deschenes@mcc.gouv.qc.ca>

Jeu 2023-09-21 14:07

À : Jimmy Trottier <jimmy.trottier@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Jimmy,

Pour faite suite à mon courriel de ce matin [REDACTED]

Aussi serait-il possible d'avoir [REDACTED]

Merci

Émilie Deschênes

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418-380-2337, poste 7278 (actuellement en télétravail)

Courriel : emilie.deschenes@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Jimmy Trottier <jimmy.trottier@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 septembre 2023 09:29

À : Émilie Deschênes <emilie.deschenes@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Re: RAM prison Anticosti

Bonjour Émilie,

Je mets en cc ma collègue qui avait travaillé sur le dossier durant l'été. La prise de contact [REDACTED] avait été fait par notre directeur à l'époque. Je l'ai avisé de votre demande de collaboration et nous te ferons un suivi rapidement.

Au plaisir,

De : Émilie Deschênes <emilie.deschenes@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 septembre 2023 09:20

À : Jimmy Trottier <jimmy.trottier@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : RAM prison Anticosti

Bonjour Jimmy,

Je vais prendre le relais d'Agueda pour la RAM en réponse à la proposition de classement de la prison d'Anticosti [REDACTED]. Si tu as quelques minutes aujourd'hui ou demain matin, j'aimerais en discuter avec toi. Bruno aimerait qu'on bonifie la RAM. [REDACTED]

Merci

Émilie Deschênes

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418-380-2337, poste 7278 (actuellement en télétravail)

Courriel : emilie.deschenes@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : 22 septembre 2023 14:06
À : Laniel, Jean-Pierre <Jean-Pierre.Laniel@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Prison Anticosti

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour M. Laniel,

Je vous écris aujourd'hui pour vous faire une mise à jour sur ce dossier.

Le ministre de la Culture et des Communications a reçu récemment une demande de classement en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel pour ce bien (c'est-à-dire une demande de protection); cette demande est à l'étude.

J'aurais besoin de parler au gestionnaire responsable de cette propriété pour faire le point et, notamment, voir quelles sont les prochaines étapes chez vous, mais aussi connaître les suivis faits aux [REDACTED] qui se sont manifestés pour sauvegarder l'immeuble.

[REDACTED]

Merci à l'avance.

Au plaisir,

Bruno Boisvert

Directeur des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7199
Courriel : bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

F r o m : É m i l i e D e s c h ê n e s
S e n t : M o n , 2 5 S e p 2 0 2 3 1 4 : 0 9 : 3 1
+ 0 0 0 0
T o : C h a n t a l G r i s é
C c : B r u n o B o i s v e r t
S u b j e c t : A n c i e n n e p r i s o n A n t i c o s t i
A t t a c h m e n t s : D S T 1 1 8 . 2 0 2 3 R a p p o r t
 d ' e x p e r t i s e 3 1 0 7 2 0 2 3 A v e c
 s i g n a t u r e . p d f , R a p p o r t d ' e x p e r t i s e -
 É c o m u s é e - 3 1 j u i l l e t . p d f

Bonjour Chantal,

J'espère que tu vas bien ! Je ne sais pas si tu as entendu parler du dossier de l'ancienne prison d'Anticosti. Nous avons eu une proposition de classement pour ce bâtiment qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qui est propriétaire du bâtiment, veut le faire démolir.

Stéphanie t'a identifié comme professionnelle à consulter.

Si tu as des questions, n'hésites pas à me faire signe

Merci

Émilie Deschênes

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
 Ministère de la Culture et des Communications
 225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
 Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7278 (actuellement en télétravail)
 Courriel : emilie.deschenes@mcc.gouv.qc.ca
 Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

F r o m : **B r u n o B o i s v e r t**
S e n t : **F r i , 2 9 S e p 2 0 2 3 1 9 : 0 6 : 3 2**
+ 0 0 0 0
T o :
s a m i r . a d j o u d @ e n v i r o n n e m e n t . g o u v . q c .
c a
S u b j e c t : P r i s o n A n t i c o s t i

Bonjour M. Adjoud,

Comme convenu, je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a [REDACTED] e la Loi sur le patrimoine culturel pour la prison d'Anticosti.

[REDACTED]

Afin d'assurer la cohérence et l'exemplarité de l'État, je souhaiterais obtenir votre collaboration afin que l'immeuble ne soit pas démoli avant la prise de décision du ministre de la Culture et des Communications dans ce dossier. À tout le moins, j'aimerais que vous teniez svp informé des intentions de votre ministère à cet égard. Nous pourrions faire le point dès la fin de la semaine prochaine afin que je vous tienne informé de notre état d'avancement.

Je demeure bien sûr disponible pour en discuter.

Salutations,

Bruno Boisvert

Directeur des politiques et de l'évaluation patrimoniale
 Ministère de la Culture et des Communications
 225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
 Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7199
 Courriel : bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca
 Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

F r o m : É m i l i e D e s c h ê n e s
S e n t : W e d , 2 9 M a r 2 0 2 3 2 0 : 3 3 : 4 0
+ 0 0 0 0
T o : S o p h i e T a n g u a y ; A g u e d a
 I t u r b e - K e n n e d y
S u b j e c t : R E : A n t i c o s t i - D é m o l i t i o n d e
 l ' a n c i e n n e p r i s o n
A t t a c h m e n t s : R é s u m é h i s t o r i q u e . d o c x

Allô Sophie,

Je ne sais pas si tu as pu parler à Agueda à ce sujet, mais il y a eu un avis de démo pour la prison et [REDACTED] (à confirmer avec Agueda qui a traité ce dossier). Le dossier de l'avis de démo est : 74721147

Le cas est ressorti dans les médias en novembre, il y a eu une fiche média de produite. Bruno m'avait demandé de faire un topo historique sur la prison à ce moment. Je te le mets en pièce jointe.

Fais-moi signe si tu as besoin de plus d'info.

Émilie Deschênes

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
 Ministère de la Culture et des Communications
 225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
 Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7278 (mardi et mercredi seulement)
 Courriel : emilie.deschenes@mcc.gouv.qc.ca
 Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Sophie Tanguay <sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 29 mars 2023 15:30

À : Agueda Iturbe-Kennedy <Agueda.Iturbe-Kennedy@mcc.gouv.qc.ca>; Émilie Deschênes <emilie.deschenes@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Anticosti - Démolition de l'ancienne prison

Bonjour mesdames,

J'ai besoin d'un topo sur ce dossier asse rapidement. Faite-moi signe lorsque vous le pourrez.

Merci !

Sophie Tanguay

Conseillère à l'action interministérielle en patrimoine

Architecture et aménagement du territoire

Direction des politiques et des évaluations patrimoniales**Ministère de la Culture et des Communications**

1435, rue de Bleury, bureau 800

Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : En télétravail partiellement. L'utilisation du courriel demeure le meilleur moyen pour me joindre.

Courriel : sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous



RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Ancienne prison d'Anticosti
Région administrative	09- Municipalité de L'Île-d'Anticosti
Adresse	10, chemin des Forestiers (Port-Menier)
Chargée d'analyse	Émilie Deschênes, avec la collaboration d'Agueda Iturbe-Kennedy et Sylvain Lizotte, DPEP



Photographe: Pascal Samson. Source : Radio-Canada

DESCRIPTION SOMMAIRE

L'ancienne prison d'Anticosti, érigée de 1912 à 1913, était à l'origine un bâtiment municipal à usages multiples qui combinait un poste de police, une caserne de pompiers et un logement pour le constable à l'étage. Le bâtiment présente un plan carré, une élévation d'un étage et demi et un toit en pavillon percé de lucarnes à fenêtre pendante. La majorité des ouvertures sont de facture contemporaine, le parement extérieur est en planches à clins faites de fibres agglomérées et le toit est en bardeaux d'asphalte. À l'intérieur, trois cellules en béton sont situées au rez-de-chaussée.

Le bâtiment est implanté en bordure de la voie publique dans l'ancien village de Port-Menier, dans la municipalité de L'Île-d'Anticosti.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

En 1895, l'industriel français Henri Menier (1853-1913) acquiert l'île d'Anticosti pour en faire une réserve privée de chasse et de pêche. Il nomme Georges Martin-Zédé (1864-1951) directeur général de l'île d'Anticosti. Les deux hommes planifient alors le développement de l'île et de sa colonisation. Ils développent d'abord le secteur d'English Bay où sont déjà établies des familles de pêcheur. Henri Menier renomme l'endroit Baie-Saint-Claire en l'honneur de sa mère. Quelques années plus tard, vers 1900, Menier décide de déménager son centre administratif à Baie-Ellis, un endroit où les navires peuvent accoster plus facilement. Un nouveau village, qui prendra plus tard le nom de Port-Menier, est alors établi. De nombreux bâtiments sont alors érigés, dont des résidences, un moulin à bois, des commerces et des entrepôts. Le village est aussi doté d'infrastructures modernes (aqueduc, égouts, électricité et téléphone). Comme l'île est très isolée et inaccessible en hiver, Menier souhaite que la communauté soit autonome et autosuffisante.

En septembre 1912, Georges Martin-Zédé réalise les plans d'un poste de police pour le village qui sert également de caserne d'incendie. Le bâtiment est complété l'année suivante. Le bâtiment comprend des cellules et un logement à l'étage pour accueillir le constable. L'équipement de lutte contre les incendies y est aussi entreposé. Le bâtiment aurait aussi servi à entreposer les armes saisies aux braconniers, ainsi que du matériel de trappage et des fourrures.

Après la mort d'Henri Menier, son frère Gustave hérite de l'île. Ce dernier la revend à une compagnie de pâtes et papier en 1926. Le bâtiment semble ensuite occuper les mêmes fonctions de poste de police et de caserne d'incendie. En 1974, l'île d'Anticosti est rachetée par le Gouvernement du Québec pour en faire une réserve faunique. Un bureau d'agents de la protection de la faune est aménagé dans le bâtiment à partir de 1983. C'est à cette époque que certaines composantes du bâtiment auraient été modifiées (parement et ouvertures). Après le départ des agents vers 1995, un écomusée est aménagé dans l'ancien poste de police.

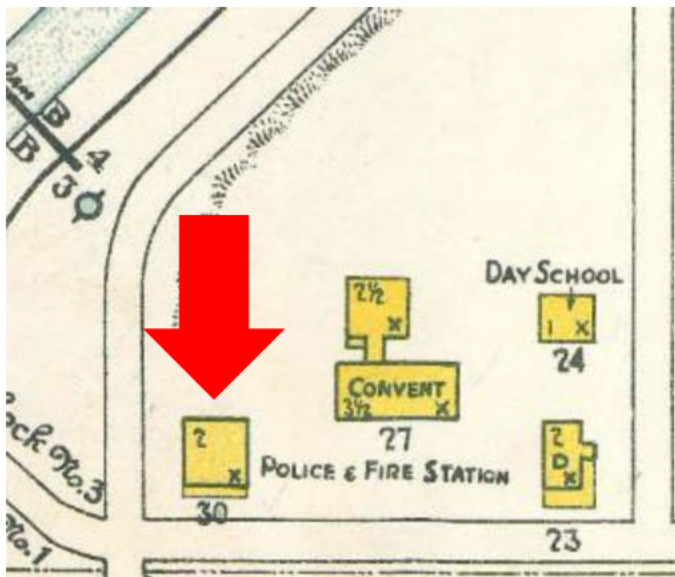
Le mauvais état du bâtiment force l'organisme à quitter l'ancien poste de police. L'écomusée est relocalisé dans l'ancienne église Notre-Dame-de-l'Assomption en 2018. L'ancien poste de police, souvent appelée ancienne prison à cause de la présence de cellules, est inoccupé depuis.

Résumé historique de l'ancienne prison de Port-Menier, île d'Anticosti

L'île d'Anticosti est acquise par Henri Meunier en 1895. Il développe d'abord le village d'English Bay. Puis vers 1900, il déménage ses installations à la baie Ellis où il fonde un nouveau village : Port-Menier. Plusieurs services y sont aménagés dont un poste de police combiné à un poste d'incendie. Le bâtiment aurait été construit en 1911.

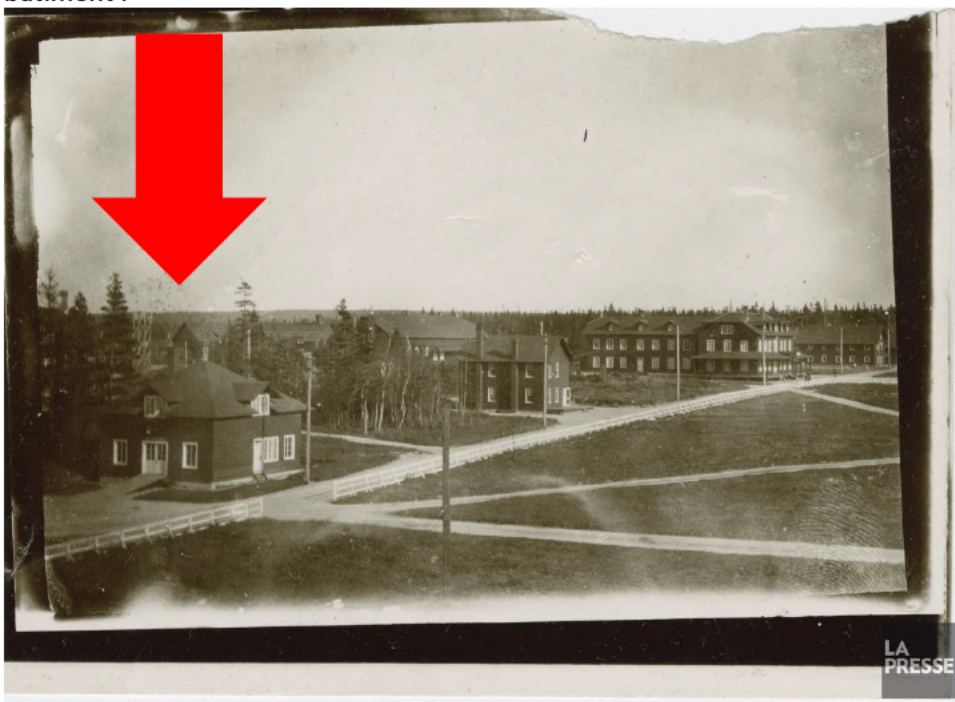
Le journal le Nord-Côtier mentionne qu'il y avait une prison de 4 cellules et qu'un constable à l'étage du bâtiment. L'historien Luc Jodoin mentionne dans l'article du Devoir du 10 novembre que : « Le matériel de lutte contre les incendies y était entreposé, tout comme, en hiver, les fourrures ainsi que [...] l'équipement nécessaire aux trappeurs travaillant pour Menier. Le bâtiment aurait aussi servi à entreposer les armes saisies aux braconniers.

En 1926, l'île est vendue à une compagnie de pâtes et papier. Le bâtiment possède les mêmes fonctions comme en témoigne une carte du village datant de 1929 :

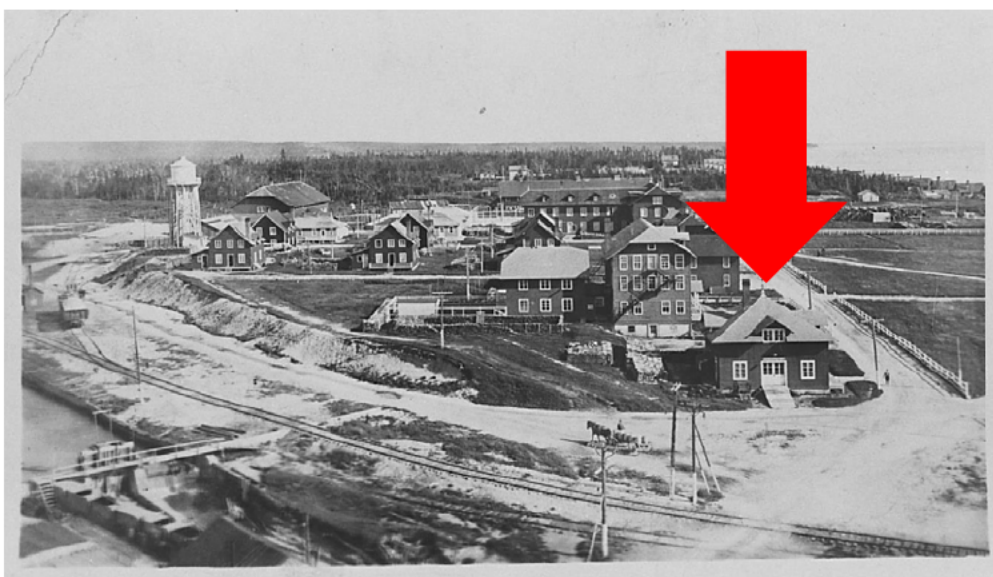


Détail de : *The Anticosti Corporation. Plan showing Port Menier Settlement and farms at Lake St. George Rentilly & Bay Ste. Claire, Anticosti Island, P.Q.* Source ; BANQ, P600,S4,SS1,D70

Différentes images datant des années 1930, nous donne un bon aperçu de l'apparence du bâtiment :



Source : BANQ, Fonds La Presse, P833,S3,D484



Village de Port-Menier, Négatif reproduit en 1983(original créé en 1932) Source : BANQ, Fonds Société historique de Havre-Saint-Pierre inc., P19,S1,SS1,P57.

Il semble exister peu d'information sur l'évolution du bâtiment dans les décennies suivantes.

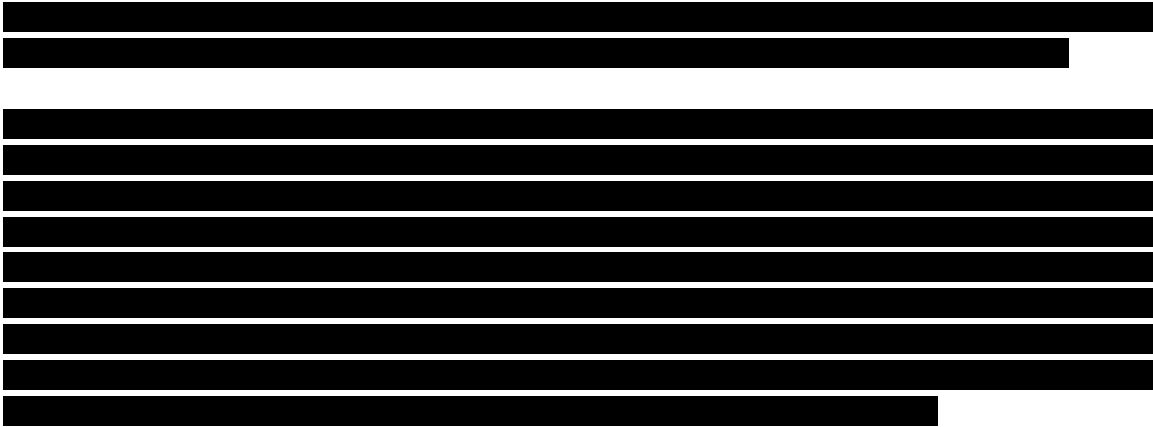
En 1974, le Gouvernement du Québec acquiert l'île d'Anticosti pour en faire une réserve faunique provinciale. Selon le journal Le Nord-Côtier, un bureau d'agents de la protection de la faune y a été mangé à partir de 1983.

[Redacted text block]

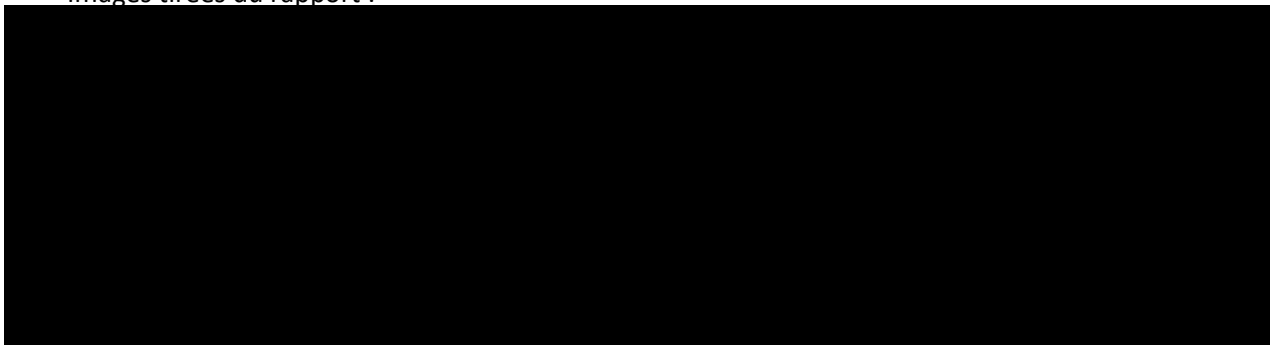
[Redacted text block]

[Large redacted text block]

[Redacted text block]



Images tirées du rapport :



En 2018, l'écomusée est relocalisé dans l'église et est renommé Centre d'interprétation de l'histoire, de la culture et de la paléontologie.

En octobre 2021, le journal le Nord-Côtier fait part de la volonté de la municipalité de détruire le bâtiment.

<https://lenord-cotier.com/2021/10/27/lancienne-prison-danticosti-appelee-a-disparaitre/>

Le préavis de démolition est envoyé au MCC dans le cadre de la mesure transitoire le 1^{er} avril 2022.





PAR COURRIEL

Baie-Comeau, 15 juin 2022

Monsieur Mathieu Gravel
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de L'Île-d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
directiongenerale@ile-anticosti.org

Monsieur,

À la suite de la réception de l'avis d'intention de votre municipalité de délivrer un permis ou un certificat d'autorisation relatif à la démolition du 10, chemin des Forestiers, le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse du dossier.

Nous souhaitons vous informer que, suivant la recommandation du Ministère, la ministre n'entend pas intervenir dans le dossier puisque l'intérêt patrimonial de l'immeuble n'est pas suffisant pour le justifier. Nous souhaitons, cependant, porter à votre attention certains éléments issus de notre analyse :

- Érigé en 1911, ce bâtiment sert de poste de police, de prison et de caserne. Il contribue à l'histoire de votre municipalité et de votre région.

Considérant la menace à la sécurité publique que présente l'état d'intégrité de l'édifice, le Ministère vous informe que le délai prescrit à la mesure transitoire prévue à l'article 138 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions est abrégé. En ce sens, si elle l'estime opportun, votre municipalité peut délivrer dès maintenant le permis ou certificat d'autorisation en lien avec la démolition du bien visé.

... 2

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Ariane Fortin, conseillère en développement culturel, à l'adresse suivante : ariane.fortin@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice par intérim,



Nathalie Pitre

c. c. Madame Nathalie de Grandpré, MRC de la Minganie

N/Réf. : 44138

FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

Action visée	<input checked="" type="checkbox"/> Pour information	<input type="checkbox"/> Pour approbation / signature
	<input type="checkbox"/> Pour rencontre ministre	<input type="checkbox"/> Pour rencontre sous-ministre

No de la RAM :	42257
Nom du requérant :	Étienne Lévesque
Objet :	10, chemin des forestiers à Port-Menier sur l'île Anticosti: bref état de situation

Raison pour laquelle cette fiche est présentée aux autorités et ce qui leur est demandé

L'objectif de cette fiche est de dresser un état de situation du bâtiment localisé au 10, chemin des forestiers, dans la Municipalité de l'Île-d'Anticosti (Port-Menier), en Côte-Nord.

Faits saillants / Historique du dossier

- Datant de 1910, ancienne prison, puis caserne municipale, le bâtiment du 10, chemin des forestiers est devenu la propriété de l'État il y a bien des années. À la suite de maints changements organisationnels entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et des responsabilités déléguées au ministère des Transports (MTQ) quant à la gestion des bâtiments excédentaires, le bâtiment est laissé à lui-même.
- À l'hiver 2019-2020, dû à une importante fuite d'eau, [REDACTED]
- [REDACTED] Il s'avère que le MFFP est finalement propriétaire du bâtiment. Le bâtiment historique, sans statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC), est jugé insalubre, dangereux et avec un degré de vétusté très avancé.
- [REDACTED]
- [REDACTED] Suite à l'appel d'un citoyen et des échanges avec le MFFP, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) interpelle la Municipalité. [REDACTED]

Analyse / Problématique / Enjeux

[REDACTED]

[REDACTED]

Au cours des derniers mois, la MRC de la Minganie a été sensibilisée par le MCC quant à la caractérisation et la protection de son patrimoine (ex. : programme d'aide financière). Grâce à son entente de développement culturel, [REDACTED]

Aspects financiers (si applicable)

Aucun

Étapes à venir

À la suite des discussions entre le MCC et le directeur général de la Municipalité, un avis d'émission de démolition pour le 10, chemin des forestiers est attendu au cours des prochains jours.

Dès que la Municipalité nous fera parvenir son intention de délivrer un permis de démolition en bonne et due forme, le délai de 90 jours s'appliquera pour la délivrance d'un permis de démolition inscrit dans la mesure transitoire de Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives. Ce délai retardera les travaux de démolition au printemps 2022, [REDACTED]

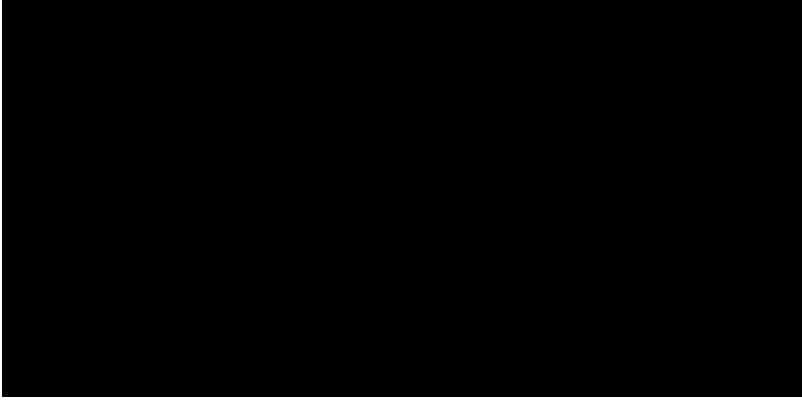
Messages-clés

Le Ministère considère qu'il est aussi de sa responsabilité d'accompagner les MRC et les municipalités pour qu'elles veillent sur les éléments patrimoniaux situés sur leur territoire.

Bien que l'ancienne prison de Port-Menier, sur l'Île-d'Anticosti, ne possède aucun statut en vertu de la LPC, le Ministère accorde une grande importance au patrimoine bâti de l'île.

Le Ministère collabore avec la Municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie ainsi que les ministères impliqués dans le dossier de l'ancienne prison de Port-Menier.

Préparée par :	Véronique Poulin, adjointe exécutive
Unité administrative :	Direction Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
Unités collaboratrices :	DGRM, DPEP
Approuvée par :	Pierre Dassylva, directeur
Date / mise à jour :	19 octobre 2021



De : Veronique.Poulin@mcc.gouv.qc.ca <Veronique.Poulin@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : 28 septembre 2021 15:17
À : Direction Générale <directiongenerale@ile-anticosti.org>
Cc : Sara Richard <SRichard@mrc.minganie.org>
Objet : Démolition d'un bâtiment historique de 1910 (station de police) sur la rue du Couvent, à Port-Menier, Anticosti
Importance : Haute



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour,

Nous venons d'être interpellé pour une possible démolition d'un bâtiment historique de 1910 (station de police) sur la rue du Couvent, à Port-Menier, à Anticosti.

Pouvez-vous communiquer avec nous au 418 456-5239 afin d'avoir plus d'information, voir les avenues possibles et échanger sur les nouvelles dispositions liées à la LPC et la LAU.

Merci à vous.

Meilleures salutations,

[Pour contribuer aux efforts de prévention de la Covid-19, je travaille présentement à distance.](#)

Véronique Poulin

Adjointe exécutive

Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord

Ministère de la Culture et des Communications

625, boul. Laflèche, bureau 1.806

Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : 418 295-4979, poste 2255

Courriel : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

From: Veronique.Poulin@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Wed, 9 Mar 2022 11:15:19 -0500
To: Jennifer.Bernier@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Tr : RE: Confirmation de l'émission d'un permis de démolition - Prison Anticosti
Attachments: Rapport d'expertise - Écomusée - 31 juillet.pdf, Rapport d'évaluation immobilière - Écomusée.pdf

Allô,

Pour échéancier et classement. Merci de me fournir l'ID, merci ;-)

Meilleures salutations

Véronique Poulin

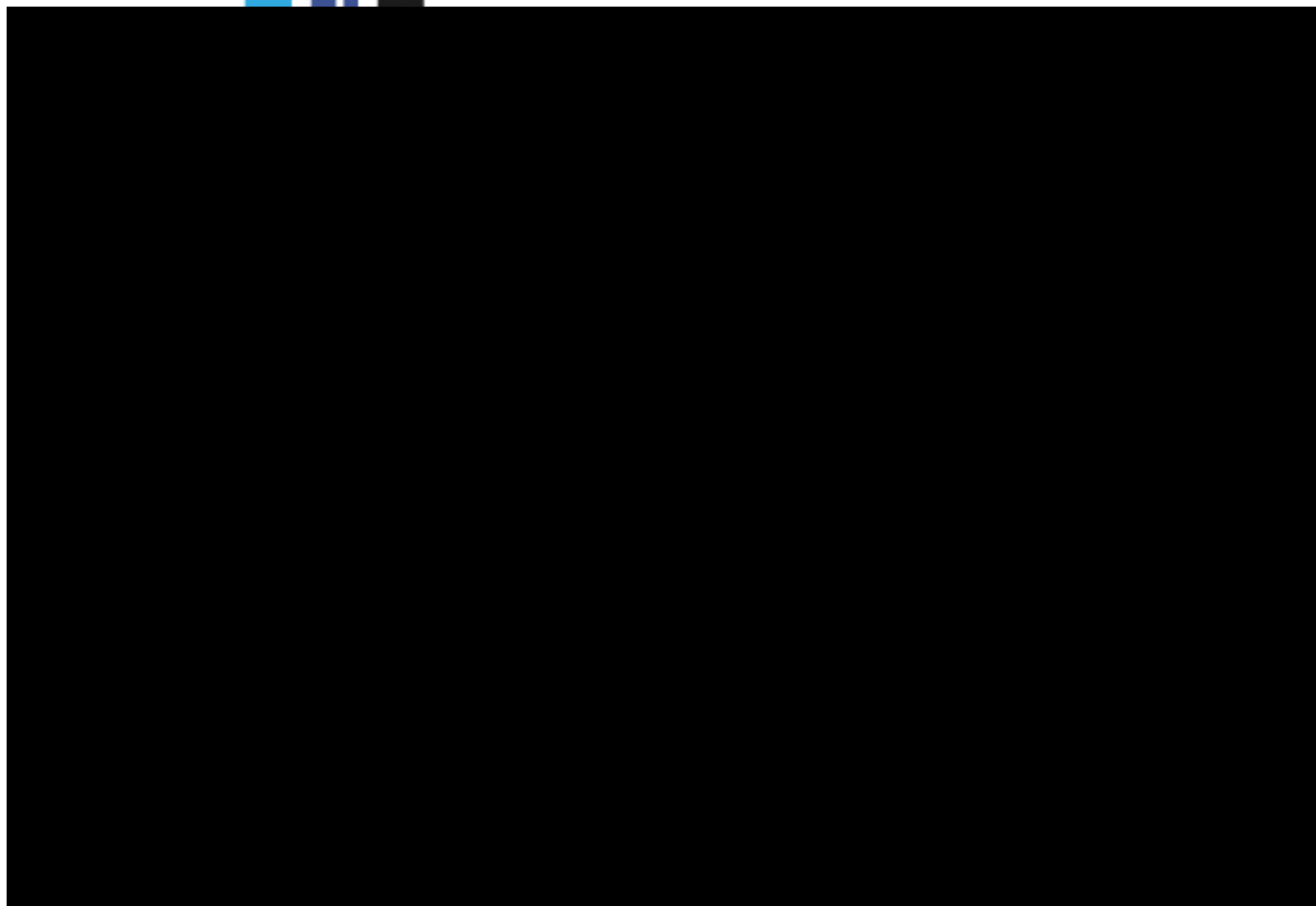
Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
Ministère de la Culture et des Communications
625, boul. Laflèche, bureau 1.806
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : 418 295-4979, poste 2255

Courriel : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous



De : Veronique.Poulin@mcc.gouv.qc.ca <Veronique.Poulin@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : 8 octobre 2021 12:31
À : Direction Générale <directiongenerale@ile-anticosti.org>
Objet : RE: Confirmation de l'émission d'un permis de démolition - Prison Anticosti



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Désolée,

Bien vouloir joindre succinctement les informations ci-dessous et adresser votre correspondance à notre directeur M. Pierre Dassylva.

- Le nom du propriétaire de l'immeuble pour lequel il y a une demande de démolition; **Le MFFP**
- L'adresse de l'immeuble; **10, rue des Forestiers**

- La valeur patrimoniale de l'immeuble et s'il figure dans un inventaire; [REDACTED]
- L'état présumé ou avéré de l'immeuble; **en état de détérioration et nécessitant beaucoup de travaux (voir documents joints)**
- Le ou les motif(s) de la décision; [REDACTED]
- S'il y a un enjeu de sécurité civile démontré;
- S'il y a un projet de remplacement et si oui, de quelle nature; [REDACTED]
- Si la démolition ou le projet de reconstruction risque d'avoir un impact sur la ressource archéologique; [REDACTED].
- Tout autre rapport permettant de documenter la valeur de l'immeuble ou son état; [REDACTED]
- Des photos. [REDACTED]

Meilleures salutations,

Pour contribuer aux efforts de prévention de la Covid-19, je travaille présentement à distance.

Véronique Poulin

Adjointe exécutive

Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord

Ministère de la Culture et des Communications

625, boul. Laflèche, bureau 1.806

Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : 418 295-4979, poste 2255

Courriel : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous



▼ Veronique Poulin---2021-10-08 12:28:13---Bonjour M Gravel, En lien avec nos derniers échanges, pour que le délai 90 jours débute, nous aurion

De : Veronique Poulin/COTN/QC/MCC

A : "Direction Générale" <directiongenerale@ile-anticosti.org>

Date : 2021-10-08 12:28

Objet : Confirmation de l'émission d'un permis de démolition - Prison Anticosti

Bonjour M Gravel,

En lien avec nos derniers échanges, pour que le délai 90 jours débute, nous aurions besoin d'une confirmation par écrit (courriel) que la Municipalité souhaite émettre un avis de démolition pour le 10, chemin des forestiers à Port-Menier, Anticosti.

Merci

Meilleures salutations,

Pour contribuer aux efforts de prévention de la Covid-19, je travaille présentement à distance.

Véronique Poulin

Adjointe exécutive

Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord

Ministère de la Culture et des Communications

625, boul. Laflèche, bureau 1.806

Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : 418 295-4979, poste 2255

Courriel : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous



HTTP: Missing resource stringRapport d'évaluation immobilière - Écomusée.pdfHTTP: Missing resource stringHTTP: Missing resource stringRapport d'expertise - Écomusée - 31 juillet.pdfHTTP: Missing resource string

FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

Action visée	<input type="checkbox"/> Pour information	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation / signature
	<input type="checkbox"/> Pour rencontre ministre	<input type="checkbox"/> Pour rencontre sous-ministre

No de la RAM :	44138
Nom du requérant :	Pierre Dassylva
Objet :	Avis d'intention de démolir – 10 chemin des Forestiers à Port-Menier, dans la municipalité de l'Île d'Anticosti

Analyse / Problématique / Enjeux

Identification de l'immeuble	
Adresse	10 chemin des Forestiers à Port-Menier dans la municipalité de l'Île d'Anticosti
Propriétaire	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Date de construction	1911
Typologie	Institutionnel
Date de réception de l'avis	2022-04-01
Date d'expiration du délai	2022-06-30

Inventaire adopté	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Règlement de démolition adopté	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>

Analyse patrimoniale préliminaire		
Éléments d'intérêt	Applicable	Énoncé
Architectural	<input type="checkbox"/>	L'ancienne station de police et économusée est un édifice de plan carré d'un étage et demi coiffé d'un toit à quatre versants percés de lucarnes. Les matériaux d'origine ne sont plus présents. Degré d'authenticité <input checked="" type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Bon/moyen <input type="checkbox"/> Supérieur/exceptionnel
Historique	<input checked="" type="checkbox"/>	Érigé en 1911, le bâtiment est le premier poste de police et la première prison de l'île, en plus de servir de caserne. L'État est toujours propriétaire, cependant, sa gestion a changé de ministères et son manque d'investissement a mené à un état de vétusté avancé.
Urbanistique et Paysager	<input type="checkbox"/>	
Archéologique	<input type="checkbox"/>	Selon les informations disponibles, aucun site archéologique n'a été répertorié et le potentiel archéologique est jugé faible.
Artistique, ethnologique, emblématique, identitaire, scientifique, social et technologique	<input type="checkbox"/>	
Présence dans un inventaire	La MRC Minganie a réalisé un inventaire à l'été 2021. Ce bâtiment gouvernemental n'est pas présent dans l'inventaire.	
Enjeu	Après plusieurs discussions avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le MFFP, ce dernier, qui est gestionnaire du bâtiment, souhaite le démolir ainsi que la remise (construite après 1940) qui n'a aucune valeur	

	patrimoniale. En regard de sa désuétude, le bâtiment principal représente un risque élevé en matière de sécurité civile. [REDACTED]
--	---

Suivis réalisés

- Aucun suivi
- Sensibilisation
- Échange avec la municipalité :2022-04-01 Après plusieurs échanges à l'automne 2021, le 1er avril 2022, la Municipalité complétait au Ministère son dossier quant à l'avis de démolition. Elle confirme alors l'enjeu majeur de sécurité civile. Le 25 avril, un courriel a été transmis à la MRC de la Minganie afin de savoir si le bâtiment figure dans [REDACTED] En raison des limitations budgétaires et le fait que le bâtiment est la propriété de l'État, ce bâtiment n'apparaît pas dans l'inventaire.
- et/ou
- Autre interlocuteur :

Photographie



Recommandation / Conclusion

Après avoir pris connaissance de l'avis d'intention de la Municipalité d'émettre un permis ou un certificat d'autorisation relatif à la démolition et avoir effectué une analyse sommaire de sa valeur patrimoniale, le ministère de la Culture et des Communications recommande de ne pas intervenir, puisque l'intérêt patrimonial présumé de l'immeuble ne justifie pas l'utilisation des pouvoirs conférés à la ministre par la LPC. Par le fait même, il recommande de :

- Mettre fin au délai de 90 jours
- Maintenir le délai de 90 jours

Messages-clés

La mesure transitoire prévue à la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives stipule que les municipalités ont l'obligation de transmettre un avis d'intention de délivrer un permis ou une autorisation de démolir tout immeuble construit avant 1940 à la ministre de la Culture et des Communications, et ce, 90 jours avant son émission.

L'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau permet dorénavant à la ministre d'abrégier le délai de notification de 90 jours prévu à la mesure transitoire.

Préparée par :	Véronique Poulin
Unité administrative :	Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
Unités collaboratrices :	Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale (Agueda Iturbe-Kennedy)
Approuvée par :	Pierre Dassylva, directeur

Date / mise à jour :

12 mai 2022 (révisée le 24 mai 2022)

De : Veronique.Poulin@mcc.gouv.qc.ca <Veronique.Poulin@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 mars 2022 10:21
À : inspection@mrc.minganie.org; Direction Générale <directiongenerale@ile-anticosti.org>
Cc : Ariane.Fortin@mcc.gouv.qc.ca
Objet : Tr : RE: Confirmation de l'émission d'un permis de démolition - Prison Anticosti



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Mme Boudreau,

Merci de vos informations. Cependant, en regard de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, nous devons recevoir l'avis d'intention de démolition directement de la part de la Municipalité. Et donc, M. Gravel, bien vouloir nous confirmer les informations inscrites en rouge (voir courriel précédent ci-dessous) et nous rédiger quelques lignes résumant les enjeux de sécurité civile. Enfin, veuillez nous mentionner si d'autres bâtiments secondaires construits avant 1940 (ex: remise) doivent être démolis.

Ainsi, avec ses informations, le MCC pourra considérer les 90 jours débutés.

Merci d'inclure ma collègue Ariane Fortin dans votre réponse.

Meilleures salutations à tous.

Véronique Poulin

Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
Ministère de la Culture et des Communications

625, boul. Laflèche, bureau 1.806
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : 418 295-4979, poste 2255
Courriel : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



----- Transféré par Veronique Poulin/COTN/QC/MCC le 2022-03-21 09:31 -----

De : Veronique Poulin/COTN/QC/MCC
A : Jennifer Bernier/COTN/QC/MCC@MCC
Date : 2022-03-09 11:15
Objet : Tr : RE: Confirmation de l'émission d'un permis de démolition - Prison Anticosti

Allô,

Pour échéancier et classement. Merci de me fournir l'ID, merci ;-)

Meilleures salutations

Véronique Poulin

Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
Ministère de la Culture et des Communications
625, boul. Laflèche, bureau 1.806
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : 418 295-4979, poste 2255
Courriel : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ILE D'ANTICOSTI

Règlement R-215-2023

RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

CONSIDÉRANT qu'en adoptant la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, c. 10; projet de loi n° 69)* le gouvernement du Québec a rendu obligatoire l'adoption d'un règlement sur la démolition d'immeubles pour chaque municipalité au plus tard 2 ans après l'entrée en vigueur de celle-ci;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 69 a été adopté le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT que ce règlement doit être conforme aux dispositions prévues au ch. V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la MRC de Minganie a adopté un inventaire des immeubles construits avant 1940 situés sur son territoire et présentant une valeur patrimoniale selon les dispositions prévues à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

CONSIDÉRANT que la municipalité de l'Île-d'Anticosti possède plusieurs immeubles inscrits dans cet inventaire;

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Shawna Doucet appuyé par Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité, que le règlement portant sur la démolition d'immeubles pour la municipalité de l'Île-d'Anticosti soit adopté et qu'il statue ce qui suit :

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1.1. - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 1.2. - TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « règlement relatif à la démolition d'immeubles »

ARTICLE 1.3. - TERMINOLOGIE

Les définitions contenues au *règlement de zonage numéro 52-90*, et ses modifications subséquentes, s'appliquent pour valoir comme si elles étaient ici retranscrites au long sauf si elles sont incompatibles ou que le contexte n'indique un sens différent.

ARTICLE 1.4. - TERRITOIRE TOUCHÉ

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de L'Île-d'Anticosti.

ARTICLE 1.5. - INTERPRÉTATION ENTRE LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

En cas d'incompatibilité entre deux dispositions à l'intérieur du présent règlement ou dans le présent règlement et un autre règlement, la disposition spécifique ou particulière prévaut sur la disposition générale.

Lorsqu'une disposition du présent règlement se révèle incompatible ou en désaccord avec tout autre règlement ou avec une autre disposition du présent règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive doit s'appliquer, à moins qu'il y ait indication contraire.

ARTICLE 1.6. - ANNEXES

L'Annexe A '' l'inventaire du patrimoine bâti de la municipalité de L'Île-d'Anticosti fait partie intégrante du présent règlement

CHAPITRE 2 - APPLICATION DU RÈGLEMENT

ARTICLE 2.1 - ADMINISTRATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'administration et l'application du présent règlement sont confiées à l'inspecteur en bâtiment ainsi qu'à toute personne nommée à cet effet par résolution du Conseil (ci-après appelé « l'inspecteur »).

En cas d'absence ou d'incapacité de celui-ci, le directeur général assure l'intérim; à ces fins, il est investi de tous les pouvoirs se rattachant à la fonction.

ARTICLE 2.2 - POUVOIRS DE L'INSPECTEUR

L'inspecteur exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par le présent règlement et notamment :

1. Il reçoit les demandes de démolition;
2. Il émet les certificats d'autorisation de démolition suivant les modalités du présent règlement et justifie par écrit tout refus;
3. Il fait rapport mensuellement au Comité de démolitions des demandes de démolitions lorsque reçues par lui;
4. Il peut émettre un avis au propriétaire, à l'occupant, à leur mandataire ou à toute autre personne, dénonçant tout manquement au présent règlement;
5. Il peut recommander au conseil municipal d'émettre une mise en demeure au propriétaire, l'occupant, leur mandataire ou toute autre personne afin de suspendre des travaux effectués en contravention du présent règlement;
6. Il peut exiger des documents pertinents dans le cadre de l'analyse de toute demande de démolition de bâtiments;
7. Au besoin, il fait rapport au conseil de l'application du présent règlement;

ARTICLE 2.3 - VISITE DES IMMEUBLES

L'inspecteur possède, dans le cadre de l'application du présent règlement, le pouvoir de visiter à toute heure raisonnable tout terrain et toute construction sur le territoire de la Municipalité. Sur demande, il doit donner son identité attestant de sa qualité.

Il peut également prendre toutes mesures et toutes photos qu'il estime appropriées.

CHAPITRE 3 - COMITÉ DE DÉMOLITION

ARTICLE 3.1 - COMPOSITION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Le Comité de démolition est composé de l'ensemble des membres du Conseil en vigueur.

ARTICLE 3.2 - MANDAT DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Le mandat du Comité de démolition est :

1. D'étudier les demandes de démolition de bâtiments devant, en vertu du présent règlement, lui être soumis;
2. D'accepter ou de refuser les demandes de démolition;
3. De fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition, le cas échéant;
4. Émettre une autorisation de démolition;
5. D'exercer tout autre pouvoir que lui confère la loi.

ARTICLE 3.3 - PERSONNES-RESSOURCES

Au besoin, l'inspecteur municipal de la municipalité, le directeur-général et le directeur-général adjoint peuvent être appelés à agir comme personne-ressource auprès du Comité de démolition. Lorsque requis, tout professionnel en architecture, ingénierie, histoire ou urbanisme peut être appelé à agir comme personne-ressource auprès du Comité de démolition.

ARTICLE 3.4 - SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Le Conseil nomme un(e) secrétaire du Comité de démolition qui est responsable d'assurer son fonctionnement, convoquer les réunions, préparer l'ordre du jour et rédiger les procès-verbaux.

CHAPITRE 4 - DEMANDES DE DÉMOLITION

ARTICLE 4.1 - BÂTIMENTS VISÉS

La démolition d'un bâtiment principal identifié à l'annexe I du présent règlement est interdite à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu du Comité de démolition une autorisation de démolition conformément au présent règlement.

La démolition d'un bâtiment visé ou non par le premier alinéa nécessite tout de même l'obtention d'un permis et rien dans le présent règlement ne doit être interprété comme dispensant quiconque de respecter le *Règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 55-90*.

Le premier alinéa ne s'applique pas aux cas suivants :

- a) Les bâtiments principaux non identifiés à l'annexe I;
- b) La démolition exigée par la municipalité d'un bâtiment qui aurait été construit à l'encontre d'un règlement d'urbanisme;
- c) La démolition ordonnée par un tribunal en vertu des articles 227 à 233.1.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);
- d) La démolition d'un bâtiment incendié ou autrement sinistré au point qu'il aurait perdu plus de la moitié (50%) de sa valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur au moment de l'incendie ou du sinistre;
- e) La démolition d'un bâtiment dont la situation présente un risque pour des motifs de sécurité publique;
- f) La démolition d'un bâtiment accessoire (par exemple un garage, une remise, un camp de pêche, un camp de chasse, etc.);

Le premier alinéa s'applique à tout bâtiment patrimonial au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002) et ce, peu importe où ils se trouvent et malgré qu'il ne soit pas identifié à l'annexe I.

ARTICLE 4.2 - CONTENU D'UNE DEMANDE DE DÉMOLITION

Toute demande de démolition doit être accompagnée des documents ou informations suivantes :

- a) Les coordonnées complètes (nom, adresse, numéro de téléphone et courriel (le cas échéant)) du propriétaire du bâtiment visé;
- b) Dans les cas où la demande est présentée par un mandataire, une procuration du propriétaire autorisant le mandataire à agir en son nom;
- c) Le titre de propriété du propriétaire;
- d) Les motifs qui justifient la démolition;
- e) La description du terrain au moyen d'un plan de cadastre ou d'un certificat de localisation;
- f) Au moins une (1) photo en couleur prise dans les 30 jours précédant la demande de chaque façade du bâtiment visé;
- g) Une (1) photo en couleur de chacun des bâtiments voisins et faisant face au bâtiment visé;
- h) L'occupation actuelle du bâtiment et, le cas échéant, les mesures prévues pour relocaliser les locataires;
- i) Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et de numéro de licence de l'entrepreneur général qui serait responsable de la démolition du bâtiment et du nettoyage des lieux;
- j) Un échéancier des travaux de démolition;
- k) Un engagement formel du propriétaire de disposer des matériaux issus de la démolition de manière conforme aux lois et aux règlements en vigueur;

- l) Tout autre document ou information jugée pertinente par le Comité de démolition.

Une fois complétée la demande est déposée aux bureaux de la municipalité.

ARTICLE 4.3 - DEMANDE COMPLÈTE

La demande de démolition est considérée comme complète lorsque les frais d'étude de 500\$ ont été acquittés et que tous les documents et plans requis ont été déposés auprès du service d'inspection municipal.

ARTICLE 4.4 - VÉRIFICATION D'UNE DEMANDE DE DÉMOLITION

L'inspecteur reçoit les demandes et vérifie qu'elles sont recevables. Il peut communiquer avec le propriétaire s'il manque certaines informations ou certains documents.

Toutefois, il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que sa demande soit complète avant de la soumettre à la municipalité.

L'inspecteur doit rejeter toute demande illégale.

Si une demande est considérée comme recevable, l'inspecteur la transmet aux membres du Comité de démolition pour évaluation et avertit le propriétaire de la date, de l'heure et du lieu de l'examen de sa demande par le Comité de démolition.

ARTICLE 4.5 - PUBLICITÉ D'UNE DEMANDE DE DÉMOLITION

Dès que le comité de démolition est saisi d'une demande de démolition, il fait publier par le greffier-trésorier de la municipalité, au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance d'examen de la demande de démolition par le Comité de démolition, un avis public de la demande, lequel comprend les informations suivantes :

- a) La date, l'heure et le lieu de l'examen de la demande par le Comité de démolition;
- b) La désignation du bâtiment affecté au moyen de son adresse civique ou à défaut, son numéro cadastral;
- c) La mention suivante : « Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité, selon le cas ».

Une copie de cet avis est remise à l'inspecteur qui devra s'assurer de l'afficher sur le bâtiment visé à un endroit facilement visible par les passants et y demeurer jusqu'au jour de l'examen de la demande par le Comité de démolition.

Lorsque la demande est relative à un immeuble patrimonial, le greffier-trésorier de la municipalité transmet une copie de cet avis sans délais au ministère de la culture et des communications.

Les frais relatifs à la publication de cet avis sont inclus dans le tarif mentionné à l'article 4.3 du présent règlement.

ARTICLE 4.6 - AVIS AUX LOCATAIRES

Le propriétaire doit faire parvenir, par courrier recommandé ou certifié, un avis de la demande d'autorisation de démolition à chacun des locataires du bâtiment visé et transmettre la preuve de cet envoi à l'inspecteur avant la rencontre du Comité de démolition.

Toutefois, un locataire ne peut être forcé de quitter son logement avant la plus tardive des éventualités suivantes, soit l'expiration du bail ou l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de délivrance du certificat d'autorisation.

ARTICLE 4.7 - OPPOSITION À LA DÉMOLITION

Toute personne qui souhaite s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public visé à l'article 4.5 du présent règlement, transmettre par écrit au greffier-trésorier de la municipalité les motifs de son opposition.

Avant de rendre sa décision, le Comité de démolition doit considérer les oppositions reçues.

ARTICLE 4.8 - ACQUISITION D'UN BÂTIMENT VISÉ PAR UNE DEMANDE DE DÉMOLITION

Lorsque le bâtiment visé par la demande comprend un (1) ou plusieurs logements, une personne qui désire acquérir ce bâtiment pour en conserver le caractère locatif résidentiel et/ou patrimonial peut, tant que le Comité de démolition n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit auprès du greffier-trésorier de la municipalité pour demander un délai afin d'entreprendre ou de poursuivre des démarches en vue d'acquérir le bâtiment.

Si le Comité de démolition estime que les circonstances le justifient, il reporte le prononcé de sa décision et accorde à l'intervenant un délai d'au plus 2 mois à compter de la fin de l'audition pour permettre aux négociations d'aboutir. Le Comité de démolition ne peut reporter le prononcé de sa décision pour ce motif qu'une fois.

ARTICLE 4.9 - CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE DEMANDE DE DÉMOLITION

Le Comité de démolition émet l'autorisation s'il est convaincu de l'opportunité de la démolition compte tenu de l'intérêt public en tenant compte des considérations suivantes :

- a) L'état du bâtiment visé par la demande;
- b) La valeur patrimoniale du bâtiment visé par la demande;
- c) La détérioration de la qualité de vie du voisinage;
- d) L'utilisation projetée du sol dégagé;
- e) Le coût de la restauration du bâtiment;
- f) Lorsque le bâtiment comprend un ou plusieurs logements, le préjudice causé aux locataires;
- g) Les effets sur les besoins de logement dans la municipalité et la région en général;
- h) Les motifs d'opposition reçus, le cas échéant;
- i) L'impact de la démolition sur l'environnement;

j) Tout autre critère que le Comité de démolition estime pertinent.

Au surplus, dans le cas d'un bâtiment patrimonial au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), le Comité de démolition peut tenir compte des conditions supplémentaires suivantes :

- a) L'histoire du bâtiment;
- b) La contribution du bâtiment à l'histoire locale;
- c) Le degré d'authenticité et d'intégrité du bâtiment;
- d) La représentativité du bâtiment d'un courant architectural particulier;
- e) La contribution du bâtiment à un ensemble à préserver;
- f) Les possibilités touristiques ou muséales du bâtiment ou de parties de celui-ci;
- g) Les méthodes de démolitions envisagées;
- h) Tout autre critère que le Comité de démolition estime pertinent.

De même, le présent règlement n'a pas pour effet de soustraire qui que ce soit de l'application de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002) et de l'obtention des autorisations ministérielles qui y sont prévues.

Le Comité de démolition, s'il l'estime nécessaire, peut demander au propriétaire du bâtiment visé de fournir toute précision ou tout document supplémentaire, incluant un rapport préparé et signé par un professionnel, et ce, aux frais du propriétaire. Dans le cas d'un bâtiment patrimonial au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), le Comité de démolition peut exiger du propriétaire qu'il fournisse à ses frais une étude patrimoniale. En pareil cas, le Comité reporte sa décision à une séance ultérieure de manière à laisser le temps au propriétaire de fournir les informations ou documents demandés.

CHAPITRE 5 - DOSSIERS SOUMIS AU COMITÉ DE DÉMOLITION

ARTICLE 5.1 - SÉANCES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Les séances du Comité de démolition sont publiques et ont lieu au même endroit que les séances du Conseil.

Les membres du Comité de démolition peuvent poser des questions au propriétaire ou à toute autre personne présente pour les éclairer dans leur décision.

Le propriétaire a le droit de s'adresser au Comité de démolition au moment de l'analyse de sa demande pour expliquer son projet. Aucune autre personne ne peut s'adresser au Comité de démolition, sauf dans le cadre prévu au deuxième alinéa ou dans le cas d'un immeuble patrimonial.

Le Comité doit veiller au maintien du quorum et a le pouvoir d'exclure toute personne qui y déroge.

ARTICLE 5.2 - DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Les décisions du Comité de démolition sont prises à la majorité de ses membres.

Elles doivent être motivées et transmises sans délai au propriétaire ainsi qu'aux opposants par courrier recommandé ou certifié. Elles doivent être accompagnées d'un avis expliquant les règles relativement au processus de demande de révision prévu à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5.3 - CONDITIONS IMPOSABLES PAR LE COMITÉ DE DÉMOLITION

Lorsque le Comité de démolition accorde et émet l'autorisation demandée, il peut imposer toute condition relative à la démolition de l'immeuble de manière non limitative, les éléments suivants :

- a) Lorsqu'un bâtiment comprend un (1) ou plusieurs logements, déterminer les conditions de relogement d'un (1) ou plusieurs locataire(s);
- b) Exiger la gestion durable des matériaux issus de la démolition (mesures de valorisation ou de récupération);
- c) Fixer un délai dans lequel les travaux de démolition doivent être entrepris et exécutés;
- d) Exiger la mise en place d'un programme de réutilisation du sol dégagé à être approuvé par le Comité de démolition préalablement à la délivrance du certificat;
- e) Toute autre condition raisonnable.

ARTICLE 5.4 - CONTESTATION D'UNE DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Toute personne peut, dans les trente (30) jours de décision du Comité de démolition, demander la révision de cette décision devant le Conseil. Cette demande prend la forme d'une demande écrite et motivée transmise au bureau du greffier-trésorier de la municipalité avant l'expiration du 30^e jour suivant celui où la décision a été rendue.

Tout membre du Conseil qui est aussi membre du Comité de démolition, sauf s'il est lui-même l'auteur de la demande de révision, peut siéger au conseil pour entendre l'appel.

Le Conseil rend sa décision au plus tard lors de la deuxième (2^e) séance du Conseil suivant le jour de la réception de l'appel. Il rend toute décision qu'il estime appropriée en remplacement de celle du Comité de démolition.

La décision du Conseil est sans appel.

ARTICLE 5.5 - NOTIFICATION DE LA DÉCISION DANS LE CAS D'UN BÂTIMENT PATRIMONIAL

Lorsque la décision du Comité de démolition autorise la démolition d'un bâtiment patrimonial au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002) et que sa décision ne fait pas l'objet d'une demande de révision au terme du délai de trente (30) jours, un avis de la décision doit, sans délai, être transmis par le greffier/trésorier à la Municipalité régionale de comté.

Doit également être notifié à la Municipalité régionale de comté, sans délai, un avis de la décision prise par le Conseil en révision d'une décision du comité, lorsque le conseil autorise une telle démolition.

Le conseil de la Municipalité régionale de comté peut, dans les 90 jours de la réception de l'avis, désavouer la décision du comité ou du conseil. Il peut, lorsque la municipalité régionale de comté est dotée d'un conseil local du patrimoine au sens de l'article 117 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002), le consulter avant d'exercer son pouvoir de désaveu.

En vertu de leur pouvoir de désaveu, une résolution prise par la MRC doit être motivée et une copie doit être transmise sans délai à la municipalité et à toute partie en cause par courrier recommandé.

CHAPITRE 6 - CERTIFICAT D'AUTORISATION

ARTICLE 6.1 - DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION

Aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant l'expiration du délai de trente (30) jours prévus à l'article 5.4 du présent règlement ni, s'il y a un appel en cours, avant que le Conseil ne rende sa décision.

Dans les cas où un avis a été transmis à la Municipalité régionale de comté en vertu de l'article 5.5 du présent règlement, aucun certificat de démolition ne peut être délivré avant la première des échéances suivantes :

- a) La date à laquelle la Municipalité régionale de comté avis la municipalité qu'elle n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu;
- b) L'expiration du délai de 90 jours suivant la réception par la Municipalité régionale de comté de l'avis visé à l'article 5.5 du présent règlement.

Nul ne peut débiter les travaux autorisés par le Comité de démolition avant l'obtention du permis de démolition conformément au *Règlement sur les permis et certificats numéro 55-90* de la municipalité de L'Ile-d'Anticosti.

ARTICLE 6.2 - FORME DU CERTIFICAT D'AUTORISATION

La forme du certificat d'autorisation est la même que celle d'un permis de construction avec les adaptations nécessaires.

Un exemplaire de ce certificat d'autorisation doit en tout temps être en la possession d'une personne en autorité sur les lieux pendant les travaux de démolition.

ARTICLE 6.3 - DURÉE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT

Le certificat d'autorisation est valide pour la durée fixée par le Comité de démolition ou à défaut, pour douze (12) mois.

Le Comité de démolition peut, sur demande du propriétaire, modifier le délai fixé pourvu que la demande lui en soit faite avant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 6.4 - EXÉCUTION DES TRAVAUX

Si les travaux de démolition ne sont pas entamés ou terminés, selon le cas, avant l'expiration du délai fixé par le Comité de démolition, l'autorisation de démolition devient nulle et sans effet tout comme le permis de démolition.

Si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé, le conseil peut les faire exécuter et en recouvrer les frais du propriétaire.

CHAPITRE 7 - CONTRAVENTIONS ET RECOURS

ARTICLE 7.1 - INFRACTIONS

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction.

ARTICLE 7.2 - SANCTIONS DE L'ENTRAVE

Quiconque empêche un inspecteur de pénétrer sur les lieux où s'effectuent des travaux de démolition est passible d'une amende de 500\$.

La personne en autorité chargée de l'exécution des travaux de démolition qui, sur les lieux de ces travaux, refuse d'exhiber sur demande de l'inspecteur, un exemplaire du certificat d'autorisation est passible d'une amende de 500\$.

ARTICLE 7.3 - SANCTION D'UNE DÉMOLITION SANS AUTORISATION

Sans préjudice aux autres recours pouvant être exercés par la municipalité, quiconque procède ou fait procéder à la démolition d'un bâtiment sans autorisation du Comité de démolition ou à l'encontre des conditions d'autorisation est passible d'une amende de 10 000 à 250 000\$.

Dans le cas d'une personne morale qui procède ou fait procéder à la démolition dans autorisation d'un bâtiment cité ou situé dans un site patrimonial au sens de la *Loi sur la patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), l'amende maximale est de 1 140 000\$.

La personne reconnue coupable d'une démolition sans autorisation d'un bâtiment doit reconstituer le bâtiment ainsi démoli, à ses frais. À défaut, le Conseil peut faire exécuter les travaux et en recouvrer les frais du contrevenant.

ARTICLE 7.4 - SANCTIONS D'UNE INFRACTION AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Toute infraction au présent règlement autre que la démolition sans autorisation (article 7.3 du présent règlement) et l'entrave (article 7.2 du présent règlement) est passible d'une amende :

- a) Pour une personne physique, une amende de 200\$ à 2000\$;
- b) Pour une personne morale, une amende de 400 \$ à 4000\$;
- c) En cas de récidive, les amendes prévues aux paragraphes a) et b) sont doublées.

ARTICLE 7.5 - INFRACTION CONTINUE

Toute infraction au présent règlement qui se continue pour plus d'une journée est considérée comme une infraction distincte et séparée pour chaque jour où elle se continue.

ARTICLE 7.6. - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

- Avis de motion donné le 7 mars 2023
- Dépôt et présentation du projet de règlement le 7 mars 2023
- Assemblée de consultation publique le 28 mars 2023
- Adoption règlement le 4 avril 2023
- Transmission du règlement à la MRC de Minganie le 5 avril 2023
- Délivrance du certificat de conformité de la MRC le 18 avril 2023
- Avis d'entrée en vigueur le 18 avril 2023

ANNEXE I - BÂTIMENTS VISÉES PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT

Tous les bâtiments inscrits dans l'inventaire sur le patrimoine bâti, déposé et adopté par la Municipalité régionale de comté, pour le territoire de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

Sont également visés par le présent règlement tous les bâtiments patrimoniaux au sens de la *Loi sur la patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002)

42-44, CHEMIN DE LA FERME

Maison de l'ancienne ferme Saint-Georges

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 062 089

Site archéologique : Non

Année de construction : Vers 1900



A
N
T

Évaluation du potentiel patrimonial

La bâtiment situé au 42-44, chemin de la Ferme est un bâtiment de ferme construit vers 1900. Il présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique, puisqu'il constitue le dernier témoin de la ferme Saint-Georges à Anticosti, et pour sa valeur architecturale.

Selon des plans de Port-Menier en 1927, en se fiant aux proportions et à l'orientation du bâtiment, il s'agit de l'ancienne maison de la ferme Saint-Georges qui trônait autrefois au centre d'un ensemble agricole planifié avec une dizaine de bâtiments. La plupart de ces bâtiments étaient implantés perpendiculairement à la maison du fermier, permettant de facilement la reconnaître. On trouvait une porcherie à l'ouest de la maison de ferme, une écurie au sud, une grange au nord et la « bunk house », ou maison des employés, tout juste à l'est.

Cette maison témoigne de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Son style architectural possède toutefois peu d'affinités avec les autres résidences de l'île construites durant la période Menier. Le gabarit du bâtiment, la pente importante et droite de son toit et l'orientation témoignent des influences normandes du concepteur. Ces éléments distinguent le 42-44, chemin de la Ferme de la maison de ferme traditionnelle québécoise, mais également des autres typologies résidentielles développées sur l'île d'Anticosti à cette époque.

Malgré son mauvais état physique, les photographies anciennes du bâtiment permettent de conclure que la maison de la ferme Saint-Georges possède un bon état d'authenticité. En effet, le bâtiment a conservé sa volumétrie d'origine et la disposition des ouvertures est demeurée sensiblement la même. De plus, les planches de bois clouées à l'horizontale laissent croire que le revêtement extérieur est celui d'origine et que le bardeau de métal a été installé par-dessus.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible

Informations historiques

La maison du 42-44, chemin de la Ferme est associée aux grandes améliorations de la pratique de l'agriculture sur l'île d'Anticosti avec l'arrivée d'Henri Menier et de son intendant Georges Martin-Zédé. En effet, lorsque Menier acquiert l'île d'Anticosti, les insulaires pratiquent une agriculture de subsistance peu rentable. Avec l'aide d'agronomes et l'expérimentation de nouvelles techniques, Martin-Zédé met sur pied la ferme Saint-Georges. Il s'agit d'un ensemble agricole planifié (et complet) comme celles associées aux ensembles conventuels que l'on voyait ailleurs au Québec à la même époque. Cependant, il s'agit d'une ferme pour alimenter le château Menier, ses habitants et ses employés.

Le site sélectionné pour établir la ferme offre des sols particulièrement fertiles et profite d'une terre riche en alluvions grâce à l'abaissement du lac Saint-Georges. Avec l'aide Tancrède Girard, contremaître de l'île d'Anticosti, un ensemble agricole inspiré des fermes normandes est érigé. On y trouve la maison du fermier, une étable, une porcherie, une laiterie, une bergerie, un poulailler, des granges, un silo ainsi qu'une maison pour les employés de la ferme. À cela s'ajoutent, avec les années, des étables et des granges supplémentaires.

Une rue est construite expressément pour relier ce complexe au village, soit le « chemin de la Ferme ».

Finalement, en 1947, un feu se déclare dans l'écurie et se propage dans les trois granges où le foin est entreposé. La maison, ainsi que la bergerie et la porcherie, sont épargnées. Les bâtiments de ferme ne seront pas reconstruits.

Personnes ou groupe associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Façade principale

Description du bâtiment

- Maison de ferme d'inspiration normande
- Implantée perpendiculairement au lac Saint-Georges
- Faisait partie de l'ensemble agricole planifiée de la ferme Saint-Georges
- Modifications majeures ou apparentes :
 - Ajout d'un appentis arrière
 - Ajout d'un tambour latéral gauche
- Remplacement d'une porte côté latéral droit par une fenêtre
- Agrandissement du tambour sous le balcon avant, de manière à créer un espace habitable
- Portes principales sur la façade avant condamnées

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 étages

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes :

- Appentis latéral droit
- appentis arrière
- Agrandissement avant

Saillies : Balcon

Fondation : Pierre des champs et brique

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits — Bardeau d'asphalte

Revêtement :

- Revêtement principal : Bois — Parement horizontal

- Revêtement couvrant le bois de la façade principale : Métal — Tôle en plaque

Ouvertures :

Portes

- Porte principale (façade latérale gauche) : Contemporaine, à panneaux, avec vitrage
- Portes secondaires (façade latérale droite) : Contemporaine, à panneaux, avec vitrage en carreaux en applique

Fenêtres :

- En façade avant et arrière, au premier étage seulement (6) : Rectangulaire, en bois, fixe
- En façade avant et arrière, au deuxième étage seulement (6) : Rectangulaire, contemporaine, coulissante
- En façade arrière seulement (1) : Rectangulaire, contemporaine, composée

Lucarnes : Aucune

Ornementations :

- Chambranles

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Mauvais

État d'authenticité : Bon



Vue du côté gauche



autre



Vue du côté droit

5, RUE DE LA BACCHANTE

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 061985

Site archéologique : Non

Année de construction : 1920



Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 5, rue de la Bacchante est une résidence construite en 1920 dont l'architecture rappelle celle d'un cottage vernaculaire américain d'un étage et demi avec mur pignon face à la rue. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale, liée à l'ensemble dont elle fait partie, et pour sa valeur historique, liée à son contexte de construction.

Le bâtiment appartient à un groupe de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier d'Anticosti. À l'origine, elles ont toutes leur entrée principale du côté de la rue, soit du côté du mur pignon. Elles se démarquent par le fait qu'elles possèdent deux lucarnes sur chacun de leurs versants. Ces maisons étaient, à l'origine, à peu près identiques. Les différentes modifications apportées, notamment à la volumétrie, au revêtement extérieur et à certains éléments d'ornementation de certaines les distinguent aujourd'hui.

La maison située au 5, rue de la Bacchante a subi plusieurs modifications au fil du temps. Aucune modification n'affecte toutefois de manière importante la volumétrie de la maison ni son apparence, cohérente avec son époque de construction. Les modifications apportées sur sa façade latérale gauche (ajout d'une porte et d'une galerie) flouent la lecture du rapport à la rue, donnant l'impression qu'il s'agit de la façade principale. De plus, les interventions apportées sur le revêtement extérieur n'ont pas conservé les éléments d'ornementation d'origine, soient les chambranles et les planches cornières. La cheminée de briques a été remplacée. L'apparence du revêtement en clin posé à l'horizontale demeure cependant cohérente avec l'époque de construction.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible

Informations historiques

La maison située au 5, rue de la Bacchante est une résidence issue d'une réutilisation de l'ancien camp forestier d'Anticosti. En effet, vers 1920, le camp est converti en sept maisons, disposées en deux rangées de manière perpendiculaire aux rues de la Bacchante et du Fleurus. Ces habitations seront habitées par les ouvriers de l'Anse-aux-Fraises et de Baie-Sainte-Claire qui travaillaient à Baie-Ellis. Ces maisons représentent une amélioration considérable pour ces employés et leur famille, leur épargnant une longue route matin et soir pour se rendre au travail.

Personnes ou groupe associés :

- Gaston Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti
- Georges Martin-Zédé, directeur général de l'île d'Anticosti



Façade principale



Vue aérienne

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain d'un étage et demi à toit à deux versants et mur pignon en façade
- Fait partie d'un regroupement de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier
- Bâtiment implanté au croisement de deux rues
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Ajout d'une porte-fenêtre en façade latérale gauche
 - Ajout d'une galerie en façade latérale gauche
 - Agrandissement de l'appentis latéral droit, de manière à couvrir toute la façade droite
 - Disparition de la fenêtre centrale du 2^e étage en façade principale
 - Déplacement de la porte d'entrée de la façade principale
 - Retrait de la cheminée de briques

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 1 ½ étage

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes :

- Agrandissement — Appentis latéral droit

Saillies :

- Galerie avant
- Galerie latérale gauche
- Tambour avant

Fondation : Béton

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits — Bardeau d'asphalte

Revêtement : Plastique — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine
- Portes secondaires :
- Façade latérale gauche : Porte-fenêtre coulissante
- Façade arrière : Contemporaine à panneaux

Fenêtres :

- Ensemble du bâtiment (15) : Rectangulaire, contemporaine, à battant

Lucarnes :

- Façades latérales (4) : À pignon à fenêtre pendante

Ornementation :

- Persiennes
- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Excellent

État d'authenticité : Passable



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

7, RUE DE LA BACCHANTE

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 061987

Site archéologique : Non

Année de construction : 1920



Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 7, rue de la Bacchante est une résidence construite en 1920 dont l'architecture rappelle celle d'un cottage vernaculaire américain d'un étage et demi avec mur pignon face à la rue. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale, liée à l'ensemble dont elle fait partie, et pour sa valeur historique, liée à son contexte de construction.

Le bâtiment appartient à un groupe de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier d'Anticosti. À l'origine, elles ont toutes leur entrée principale du côté de la rue, soit du côté du mur pignon. Elles se démarquent par le fait qu'elles possèdent deux lucarnes sur chacun de leurs versants. Ces maisons étaient, à l'origine, à peu près identiques. Les différentes modifications apportées, notamment à la volumétrie, au revêtement extérieur et à certains éléments d'ornementation de certaines les distinguent aujourd'hui.

L'état d'authenticité de la maison située au 7, rue de la Bacchante est considéré comme bon puisque peu de modifications ont été apportées au bâtiment. Mis à part la fenêtre centrale du 2^e étage qui a été retirée et l'ajout d'un clin de plastique sur la façade principale, aucune modification majeure n'est visible. L'intégration de ce matériau contemporain a été réalisée de manière à retirer les éléments ornementaux de la façade principale, c'est-à-dire les chambranles et les planches cornières. Ces éléments demeurent présents sur les autres façades de la résidence. Il est intéressant de remarquer que la majorité des fenêtres d'origine sont encore en place, de même qu'une majorité de contre-fenêtres d'origine ainsi que la cheminée de briques.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible



Vue aérienne

Informations historiques

La maison située au 7, rue de la Bacchante est une résidence issue d'une réutilisation de l'ancien camp forestier d'Anticosti. En effet, vers 1920, le camp est converti en sept maisons, disposées en deux rangées de manière perpendiculaire aux rues de la Bacchante et du Fleurus. Ces habitations seront habitées par les ouvriers de l'Anse-aux-Fraises et de Baie-Sainte-Claire qui travaillaient à Baie-Ellis. Ces maisons représentent une amélioration considérable pour ces employés et leur famille, leur épargnant une longue route matin et soir pour se rendre au travail.

Personnes ou groupe associés :

- Gaston Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti
- Georges Martin-Zédé, directeur général de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons de la Bacchante et du Fleurus vers 1975. Source : Gilles Langevin. Fonds Ministère de la Culture et des Communications, Office du film du Québec, BAnQ — E6, S7, SS1, D752401-752494z

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain d'un étage et demi à toit à deux versants et mur pignon en façade principale
- Fait partie d'un regroupement de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Disparition de la fenêtre centrale du 2^e étage en façade principale
 - Ajout d'un tambour latéral gauche pour accéder au sous-sol
 - Agrandissement de l'appentis latéral droit, de manière à couvrir toute la façade droite

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 1 ½ étage

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement — Appentis latéral droit

Saillie :

- Cheminée de briques
- Galerie avant
- Tambour avant
- Tambour latéral gauche

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits — Bardeaux d'asphalte

Revêtement :

- Façade principale : Matériau contemporain (fibre de bois agglomérée) — Parement horizontal
- Façades latérale droite, latéral gauche et arrière et sur l'appentis latéral droit : Bois — Clin horizontal

Ouvertures :

Portes

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine

- Portes secondaires : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine

Fenêtres

- Toutes le façades (11) : Rectangulaire, en bois, à carreaux, à battants
- Façade avant (2) : Carrée, contemporaine, fixe
- Façade avant (1) : rectangulaire, contemporaine, coulissante

Lucarnes :

- Façades latérales (4) : À pignon à fenêtre pendante

Ornements :

- Chambranles (sauf façade avant)
- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Passable

État d'authenticité : Bon



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

9, RUE DE LA BACCHANTE

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 062 001

Site archéologique : Non

Année de construction : 1920



Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 9, rue de la Bacchante est une résidence construite en 1920 dont l'architecture rappelle celle d'un cottage vernaculaire américain d'un étage et demi avec mur pignon face à la rue. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale, liée à l'ensemble dont elle fait partie, et pour sa valeur historique, liée à son contexte de construction.

Le bâtiment appartient à un groupe de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier d'Anticosti. À l'origine, elles ont toutes leur entrée principale du côté de la rue, soit du côté du mur pignon. Elles se démarquent par le fait qu'elles possèdent deux lucarnes sur chacun de leurs versants. Ces maisons étaient, à l'origine, à peu près identiques. Les différentes modifications apportées, notamment à la volumétrie, au revêtement extérieur et à certains éléments d'ornementation de certaines les distinguent aujourd'hui.

La maison située au 9, rue de la Bacchante a subi plusieurs modifications au fil du temps. Aucune modification n'affecte toutefois de manière importante la volumétrie de la maison ni son apparence, cohérente avec son époque de construction. L'apparence du revêtement en clin posé à l'horizontale demeure cependant cohérente avec l'époque de construction. La cheminée de briques est toujours en place.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible



Vue aérienne

Informations historiques

La maison située au 9, rue de la Bacchante est une résidence issue d'une réutilisation de l'ancien camp forestier d'Anticosti. En effet, vers 1920, le camp est converti en sept maisons, disposées en deux rangées de manière perpendiculaire aux rues de la Bacchante et du Fleurus. Ces habitations seront habitées par les ouvriers de l'Anse-aux-Fraises et de Baie-Sainte-Claire qui travaillaient à Baie-Ellis. Ces maisons représentent une amélioration considérable pour ces employés et leur famille, leur épargnant une longue route matin et soir pour se rendre au travail.

Personnes ou groupe associés :

- Gaston Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti
- Georges Martin-Zédé, directeur général de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons de la Bacchante et du Fleurus vers 1975. Source : Gilles Langevin. Fonds Ministère de la Culture et des Communications, Office du film du Québec, BAnQ — E6, S7, SS1, D752401-752494z

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain d'un étage et demi à toit à deux versants et mur pignon en façade principale
- Fait partie d'un regroupement de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier.
- Modifications majeures ou apparentes :
 - Disparition de la fenêtre centrale du 2^e étage en façade principale
 - Ajout d'un tambour latéral gauche pour accéder au sous-sol
 - Agrandissement de l'appentis latéral droit, de manière à courir toute la façade droite
 - Agrandissement de la galerie avant vers la gauche

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 1 ½ étage

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement — Appentis latéral droit

Saillies :

- Cheminée de briques
- Galerie avant
- Tambour avant
- Tambour latéral gauche

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits — Bardeau d'asphalte

Revêtement :

- Revêtement principal : Matériau contemporain (fibre de bois agglomérée) — Parement horizontal
- Revêtement au niveau du pignon : Bois — Parement vertical

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine
- Portes secondaires : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine

Fenêtres :

- Toutes les façades (13) : Rectangulaire, contemporaine, à battant
- Tambour avant et appentis latéral droit (3) : Carrée, en bois, fixe

Lucarnes :

- Façades latérales (4) : À pignon à fenêtre pendante

Ornements :

- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Passable

État d'authenticité : Passable



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

11, RUE DE LA BACCHANTE

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 062 004

Site archéologique : Non

Année de construction : 1920



Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 11, rue de la Bacchante est une résidence construite en 1920 dont l'architecture rappelle celle d'un cottage vernaculaire américain d'un étage et demi avec mur pignon face à la rue. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale, liée à l'ensemble dont elle fait partie, et pour sa valeur historique, liée à son contexte de construction.

Le bâtiment appartient à un groupe de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier d'Anticosti. À l'origine, elles ont toutes leur entrée principale du côté de la rue, soit du côté du mur pignon. Elles se démarquent par le fait qu'elles possèdent deux lucarnes sur chacun de leurs versants. Ces maisons étaient, à l'origine, à peu près identiques. Les différentes modifications apportées, notamment à la volumétrie, au revêtement extérieur et à certains éléments d'ornementation de certaines les distinguent aujourd'hui.

L'état d'authenticité de la maison située au 11, rue de la Bacchante est considéré comme bon. Aucune modification n'affecte de manière importante la lecture du volume et des lignes du bâtiment. On remarque cependant le remplacement de toutes les fenêtres par des modèles contemporains, mais de mêmes dimensions, la fermeture de la fenêtre centrale du 2^e étage et le retrait des éléments ornementaux lors du remplacement du revêtement extérieur. En effet, les chambranles et les planches cornières ont été retirées. L'apparence du revêtement en clin posé à l'horizontale demeure cependant cohérente avec l'époque de construction. La cheminée de briques est, quant à elle, toujours en place, de même que la galerie.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible



Vue aérienne

Informations historiques

Le 11, rue de la Bacchante est une résidence issue d'une réutilisation de l'ancien camp forestier d'Anticosti. En effet, vers 1920, le camp est converti en sept maisons, disposées en deux rangées de manière perpendiculaire aux rues de la Bacchante et du Fleurus. Ces habitations seront habitées par les ouvriers de l'Anse-aux-Fraises et de Baie-Sainte-Claire qui travaillaient à Baie-Ellis. Ces maisons représentent une amélioration considérable pour ces employés et leur famille, leur épargnant une longue route matin et soir pour se rendre au travail.

Personnes ou groupe associés :

- Gaston Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti
- Georges Martin-Zédé, directeur général de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons de la Bacchante et du Fleurus vers 1975. Source : Gilles Langevin. Fonds Ministère de la Culture et des Communications, Office du film du Québec, BAnQ — E6, S7, SS1, D752401-752494z

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain d'un étage et demi à toit à deux versants et mur pignon en façade principale
- Fait partie d'un regroupement de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier.
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Disparition de la fenêtre centrale du 2^e étage en façade principale
 - Disparition d'une fenêtre au rez-de-chaussée en façade arrière
 - Ajout d'un appentis latéral gauche
 - Agrandissement de l'appentis latéral droit, de manière à couvrir toute la façade droite

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 1 ½ étage

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement — Appentis latéral droit

Saillies :

- Galerie avant
- Cheminée de briques
- Tambour avant

Fondation : Béton

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits — Tôle profilée

Revêtement : Bois — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine — À panneaux avec fenêtre à guillotine
- Portes secondaires : Contemporaine — À panneaux avec vitrage
- Entrée de cave : Bois - Jumelles avec grille d'aération

Fenêtres :

- Toutes les façades (18) : Rectangulaire, contemporaine, à battants
- Agrandissement : Carrée, contemporaine, fixe

Lucarnes :

- Façades latérales (4) : À pignon à fenêtre pendante

Ornements :

- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Bon

État d'authenticité : Bon



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

12, RUE DE LA BACCHANTE

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5062003

Site archéologique : Non

Année de construction : Vers 1926



Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 12, rue de la Bacchante est une résidence construite entre 1926 et 1927. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique. La maison située au 12, rue de la Bacchante date du début de l'époque de l'Anticosti Corporation, une compagnie forestière canadienne, devenue la Consolidated Bathurst (ou Consol), qui rachète l'île aux Menier vers 1926.

Son style architectural est inspiré du bungalow et s'exprime dans un volume simple d'un étage et son toit en croupe à pente douce dont la ligne faîtière est parallèle à la rue. À l'origine, le revêtement extérieur en clin de bois horizontal et la présence de quelques éléments ornementaux (chambranles et planches cornières) témoignent d'un hybride entre les premiers bungalows et le langage architectural dominant à Anticosti à l'époque. La présence de deux portes d'entrée sur la façade principale laisse croire que ce bâtiment aurait autrefois accueilli deux logements.

Plusieurs appentis et tambours sont ont été ajoutés sur chacune des façades de la maison du 12, rue de la Bacchante, ce qui brouille la compréhension de la volumétrie de l'organisation spatiale intérieure du bâtiment. L'état d'authenticité de la maison située au 12, rue de la Bacchante est considéré comme mauvaise, notamment par la présence de ces agrandissements tentaculaires ici et là qui affectent la lecture du volume et des lignes du bâtiment. Cependant, la toiture et les ouvertures ne semblent pas avoir eu de changement important. On remarque cependant le remplacement de toutes les fenêtres par des modèles contemporains, mais de mêmes dimensions et le retrait des éléments ornementaux lors du remplacement du revêtement extérieur, c'est-à-dire les chambranles et les planches cornières. En effet, les chambranles et les planches cornières ont été retirées. L'apparence du revêtement en clin posé à l'horizontale demeure cependant cohérente avec l'époque de construction. La cheminée de briques a été retirée.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • Moyen • Faible

Informations historiques

La maison située au 12, rue de la Bacchante date du début de l'époque de l'Anticosti Corporation, une compagnie forestière canadienne, devenue la Consolidated Bathurst (ou Consol), qui rachète l'île aux Menier vers 1926. Comme Anticosti est une propriété privée, tous les services à la population sont à la charge du propriétaire, ainsi que la construction de nouveaux logements. Ce changement de propriétaire s'exprime dans différentes facettes de la vie quotidienne des insulaires, notamment dans les nouvelles constructions. En effet, le langage architectural employé est très différent de celui des constructions voisines, construites durant la période où les Menier sont propriétaires de l'île.

L'île est finalement rachetée par le gouvernement du Québec en 1974. Enfin, à partir de 1982, le gouvernement amorce le processus de cession des immeubles résidentiels et commerciaux aux résidents de Port-Menier.

Personnes ou groupes associés :

- Anticosti Corporation



Façade principale



Vue aérienne

Description du bâtiment

- Bungalow à toit à croupe
- Implantation face à la rue de la Bacchante et orientation perpendiculaire au Saint-Laurent
- Un muret de pierre plate sert à la fois à délimiter le terrain et à créer de petites terrasses
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Ajout d'un tambour avant, entrée gauche
 - Agrandissement de l'appentis arrière, côté gauche
 - Agrandissement de l'appentis latéral droit
 - Retrait de la cheminée de brique

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 1 étage

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes :

- Agrandissements — Appentis arrières
- Agrandissement — Appentis latéral droit

Saillies :

- Auvent
- Galeries
- Tambours — Façade avant et latérale gauche

Fondation : Pierre

Toit (forme + matériaux) : À croupe — Bardeaux d'asphalte

Revêtement : Matériau contemporain (fibre de bois agglomérée) — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec vitrage.
- Portes secondaires (entrée de gauche, appentis latéral droit, appentis arrière gauche) : Bois avec vitrage
- Porte secondaire appentis arrière gauche : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine

Fenêtres :

- Façade principale (2) : Rectangulaire, contemporaine, composée
- Façade arrière et avant (4) : Rectangulaires contemporaines coulissantes
- Façades latérales (5) : Rectangulaire contemporaine à battant
- Façade latérale droite : Rectangulaire en bois, fixe.
- Façade latérale droite (2) : Rectangulaire en bois, fixe, à carreaux.

Lucarnes : Aucune

Ornementations :

- Balustrade en bois

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Mauvais

État d'authenticité : Passable



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

14-16, RUE DE LA BACCHANTE

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 062 005, 5 062 007

Site archéologique : Non

Année de construction : Vers 1926



Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 14-16, rue de la Bacchante est une résidence construite entre 1926 et 1927. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et historique. La maison située au 14-16, rue de la Bacchante date du début de l'époque de l'Anticosti Corporation, une compagnie forestière canadienne, devenue la Consolidated Bathurst (ou Consol), qui rachète l'île aux Menier en 1926.

Son style architectural est inspiré du bungalow et s'exprime par son plan rectangulaire, son volume simple de 1 étage et son toit à croupe à pente douce dont la ligne faîtière est parallèle à la rue. À l'origine, le revêtement extérieur en clin de bois horizontal et la présence de quelques éléments ornementaux (chambranles et planches cornières) témoignent d'un hybride entre les premiers bungalows et le langage architectural dominant à Anticosti à l'époque. La division de l'espace intérieur et la présence de deux portes d'entrée distinctes en fait une maison jumelée.

Plusieurs appentis et tambours sont présents sur chacune des façades de la maison située au 14-16, rue de la Bacchante, ce qui brouille la compréhension de la volumétrie, de l'organisation spatiale intérieure du bâtiment et des entrées principales.

L'état d'authenticité de la maison située au 14-16, rue de la Bacchante est considéré comme passable, notamment en raison de ces agrandissements tentaculaires ici et là qui affectent la lecture du volume et des lignes du bâtiment. Cependant, la toiture et les ouvertures ne semblent pas avoir eu de changement important. On remarque le remplacement de toutes les fenêtres par des modèles contemporains, mais de mêmes dimensions, et l'apparence cohérente du revêtement extérieur avec l'époque de construction. De plus, les travaux de remplacement du revêtement ont conservé en partie les éléments ornementaux d'époque, c'est-à-dire les planches cornières. Les chambranles et la cheminée ont été retirés.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • Moyen • **Faible**

Informations historiques

La maison située au 14-16, rue de la Bacchante date du début de l'époque de l'Anticosti Corporation, une compagnie forestière canadienne, devenue la Consolidated Bathurst (ou Consol), qui rachète l'île aux Menier vers 1926. Comme Anticosti est une propriété privée, tous les services à la population sont à la charge du propriétaire, ainsi que la construction de nouveaux logements. Ce changement de propriétaire s'exprime dans différentes facettes de la vie quotidienne des insulaires, notamment dans les nouvelles constructions. En effet, le langage architectural employé est très différent de celui des constructions voisines, construites durant la période où les Menier sont propriétaires de l'île.

L'île est finalement rachetée par le gouvernement du Québec en 1974. Enfin, à partir de 1982, le gouvernement amorce le processus de cession des immeubles résidentiels et commerciaux aux résidents de Port-Menier.

Personnes ou groupes associés :

- Anticosti Corporation



Façade principale



Vue aérienne

Description du bâtiment

- Bungalow à toit à croupe accueillant deux logements (jumelés)
- Implantation face à la rue de la Bacchante orienté de façon perpendiculaire au Saint-Laurent
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Ajout d'un agrandissement, façade avant
 - Agrandissement de l'appentis arrière, côté gauche
 - Agrandissement de l'appentis latéral droit
 - Retrait de la cheminée de briques

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 1 étage

Implantation : Jumelé

Plan au sol : Rectangulaire

Annexe :

- Appentis arrière gauche
- Appentis arrière droit

Saillies :

- Galeries (avant et arrière)
- Tambour sur l'appentis arrière droit

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À croupe — Tôle profilée

Revêtement : Matériau contemporain (fibre de bois agglomérée) — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec vitrage à carreaux en applique
- Portes secondaires en façade avant : Porte-fenêtre coulissante
- Portes secondaires en façade latérale droite : Contemporaine à panneaux avec vitrage

Fenêtres :

- Ensemble des façades (6) : Rectangulaire, contemporaine, à battant

- Façade avant et arrière (3) : Rectangulaire, contemporaine, coulissante

Lucarnes : Aucune

Ornementations :

- Planches à cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Excellent

État d'authenticité : Passable



Façade arrière



Vue du côté droit

3, RUE DU COUVENT

Anciennes cuisines du couvent

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 061989

Site archéologique : Non

Année de construction : 1925



A
N
T

Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 3, rue du Couvent est un bâtiment de service construit en 1925 converti en résidence. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique. Elle est un témoin de la période pendant laquelle la famille Menier est propriétaire de l'île et un témoin de la présence des Sœurs de la charité à Anticosti.

Comme la majorité des bâtiments construits sur l'île d'Anticosti pendant la période Menier, son style architectural est un amalgame entre l'architecture normande et les méthodes constructives américaines. Cette influence rappelant le cottage vernaculaire américain à étages, s'exprime par son plan rectangulaire, son volume simple sur deux étages et demi et sa toiture à demi-croupe.

Ce bâtiment servait autrefois de cuisine pour le couvent qui était situé juste au sud. Un lien direct, sorte de corridor couvert, liait les deux bâtiments. Le couvent a cependant disparu.

L'état d'authenticité du 3, rue du Couvent est considéré comme mauvais. Plusieurs agrandissements nuisent à la lecture du volume d'origine et plusieurs modifications substantielles ont été apportées aux ouvertures. On remarque le remplacement de toutes les fenêtres par des modèles contemporains, de dimensions différentes. Les travaux de remplacement du revêtement des murs ont une apparence cohérente avec l'époque de construction, cependant les éléments ornementaux d'époque ont été retirés, c'est-à-dire les planches cornières et les chambranles. La cheminée de briques a été retirée et plusieurs appentis ont été ajoutés. Il est cependant intéressant de remarquer le volume en façade créé par une sorte de tambour sur deux étages en façade. Celui-ci rappelle l'ancien corridor couvert qui reliait autrefois les cuisines au couvent, mais qui s'élevait sur un seul étage.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • **Moyen** • Faible

Informations historiques

En 1925, les Sœurs de la Charité de Québec s'installent à Port-Menier, sur l'île d'Anticosti, et fondent un couvent et un pensionnat afin de dispenser un enseignement primaire aux enfants. Le 3, rue du Couvent est alors construit et sert de cuisine à l'institution. L'île d'Anticosti est alors aux mains de Gaston Menier, un riche propriétaire français. Cependant, ce dernier vend l'île l'année suivante à une compagnie forestière canadienne-anglaise, l'Anticosti Corporation (devenue la Consolidated Bathurst, aussi appelée *Consol*). De 1926 à 1973, les religieuses poursuivent leur œuvre, alors que l'île d'Anticosti est destinée à l'exploitation forestière.

Comme Anticosti est une propriété privée, tous les services à la population sont à la charge du propriétaire, y compris le couvent et le pensionnat. Les religieuses deviennent ainsi de véritables « employées » de la compagnie. Sa gestion relève d'abord et avant tout du bon vouloir des administrateurs de la compagnie forestière, à qui la loi reconnaît les mêmes devoirs et obligations qu'une commission scolaire. Par conséquent, c'est la compagnie qui engage le personnel enseignant, qui entretient et maintient l'école, qui fournit l'équipement scolaire et qui veille à ce que les programmes d'études soient suivis. Cette situation particulière force ainsi une communauté religieuse francophone et catholique à collaborer avec des patrons anglophones et protestants.

Personnes ou groupe associés :

- Gaston Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti
- Sœurs de la charité de Québec
- Anticosti Corporation (Consolidated Bathurst)



Façade principale

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain à étages à toit à demi-croupe (façade arrière seulement)
- Implanté perpendiculairement à l'ancien couvent, à la rue et au Saint-Laurent
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Ajout d'un appentis façade avant
 - Ajout d'un appentis façade latérale droite
- Agrandissement arrière
- Ajout d'une galerie latérale gauche
- Ajout d'escaliers en deux volées pour accéder au 2^e étage par l'extérieur
- Ajout d'une galerie latérale droite

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½ étages

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes :

- Appentis avant (appentis latéral droit et latéral gauche)
- Agrandissement arrière

Saillie :

- Escaliers en deux volées
- Galeries (latérale droite et latérale gauche)
- Tambour avant sur 2 étages

Fondation : Inconnue.

Toit (forme + matériaux) : Tôle —À demi-croupe (seulement en façade principale)

Revêtement : Matériau contemporain (fibre de bois agglomérée) — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine
- Portes secondaires :
- Contemporaine à panneaux avec vitrage
- Porte-fenêtre coulissante

Fenêtres

- Toutes les façades (13) : Rectangulaire, contemporaine, à battants
- Tambour avant (2) : Carrée, contemporaine, à battant

Lucarnes : Aucune

Ornements :

- Balustrade de bois
- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Excellent

État d'authenticité : Mauvais



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

7, RUE DU COUVENT

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5061984

Site archéologique : Non

Année de construction : vers 1915



Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 7, rue du Couvent est construite vers 1915. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique. Elle est un témoin de la période durant laquelle Gaston Menier est propriétaire de l'île d'Anticosti. Comme la majorité des bâtiments construits sur l'île d'Anticosti durant cette période, son architecture est issue d'un amalgame entre l'architecture normande et les méthodes constructives américaines. Le langage architectural du 7, rue du Couvent n'est pas sans rappeler celui du cottage à étages du Cap-Blanc. Cependant, ici la demi-croupe est présente sur les deux côtés, la ligne faîtière du toit est parallèle à la rue et des lucarnes étaient autrefois présentes à l'avant et à l'arrière.

L'état d'authenticité de la maison située au 7, rue du Couvent est considéré comme étant mauvais. Plusieurs modifications au niveau des ouvertures (retrait des lucarnes, fermetures, changement de dimensions, ajout d'une porte) affectent l'authenticité du bâtiment. Les travaux de remplacement du revêtement extérieur ont, quant à eux, une apparence cohérente avec l'époque de construction. Cependant les éléments ornementaux d'époque ont été retirés, c'est-à-dire les planches cornières et les chambranles.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • **Moyen** • Faible

Informations historiques

La maison située au 7, rue du Couvent a été construite en 1915 et compte parmi les habitations construites durant la période Menier. La production architecturale de cette période est soumise à un contrôle du style par le propriétaire des lieux, qui impose des styles architecturaux européens.

Personnes ou groupe associés :

- Gaston Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti
- Georges Martin-Zédé, directeur général de l'île d'Anticosti



Façade principale



Contexte d'implantation

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain à étages à toit à demi-croupe
- Bâtiment implanté de façon parallèle à la rue
- Modifications majeures ou apparentes :
 - Retrait des deux lucarnes en façade avant et en façade arrière
 - Retrait de la cheminée de brique
 - Agrandissement du tambour avant
 - Ajout d'escaliers et de balcon, menant au 2^e étage, façade droite
 - Retrait de la cheminée de briques

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 étages

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement arrière

Saillies :

- Escaliers
- Galleries
- Tambour avant

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À demi-croupe — Bardeau d'asphalte

Revêtement : Matériau contemporain — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec fenêtre guillotine
- Portes secondaires (façade latérale droite, premier et deuxième étage) : Contemporaines à panneaux avec fenêtre guillotine

Fenêtres :

- Toutes les façades (11) : Rectangulaire, contemporaine, à battant
- Tambour avant (1) : Rectangulaire, en bois, fixe
- Appentis arrière (2) : Rectangulaire, en bois, à carreaux, fixe

Lucarnes : Aucune

Ornements :

- Balustrades de bois
- Persiennes

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Bon

État d'authenticité : Mauvais



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

21, RUE DU CAP-BLANC

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 061976

Site archéologique : Non

Année de construction : 1909 ou 1910



Évaluation du potentiel patrimonial

La résidence située au 21, du Cap-Blanc est un cottage à étages du Cap-Blanc construit vers 1910. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique et pour sa valeur paysagère, liée à son contexte d'insertion. Elle est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Son style architectural est unique au Canada, mêlant l'architecture européenne des montagnes et les méthodes constructives américaines. La typologie développée n'est toutefois pas adaptée au climat d'Anticosti et son adaptation au climat local a généré plusieurs modifications, créant un style architectural unique au Canada.

La maison située au 21, rue du Cap-Blanc présente un intérêt architectural qui se traduit principalement dans son implantation, face à la baie, dans son gabarit, la forme de son toit et son revêtement. D'ailleurs, on remarque dans son revêtement actuel un clin d'œil au motif du revêtement d'origine par l'utilisation de planches de bois horizontales et verticales.

Elle fait partie d'une série de onze maisons partageant des caractéristiques architecturales similaires implantées vers la baie Gamache. Ces maisons forment encore aujourd'hui un ensemble cohérent.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • Moyen • Faible



Façade principale

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier.

La résidence située au 21, rue du Cap-Blanc date de 1909 ou 1910 et compte parmi les premières habitations construites à Port-Menier. La production architecturale de cette période est soumise à un contrôle du style par le propriétaire des lieux, qui impose des styles architecturaux européens. Le bâtiment n'est toutefois pas adapté au climat de l'île, comme le montrent, par exemple, les larges débords de toit servant à protéger les balcons de la neige pourtant peu abondante sur l'île et l'ajout de tambours aux portes d'entrée afin de limiter que la poudrière s'immisce dans les habitations.

La construction des onze habitations du cap Blanc est attribuée au charpentier Tancrede Girard, contremaître de Menier, et à son équipe. Selon le journal de Georges Martin-Zédé, directeur général de l'île d'Anticosti durant la période Menier, la maison située au 21, rue du Cap-Blanc est la première de la série à être construite et est habitée par Tancrede Girard lui-même.

Personnages ou groupes associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Maisons du Cap blanc à Anticosti. Négatif reproduit en 1983 (original créé vers 1926). Source : Société historique de Havre-Saint-Pierre inc. BANQ Sept-Îles, P19,S1,SS1,P653.

Description du bâtiment

- Cottage à étages du Cap-Blanc avec toit à deux versants
- Implantation en bordure de la rue, orientée vers la baie Gamache
- Une passerelle s'inscrivant dans le prolongement du balcon du deuxième étage permet d'accéder à la cour arrière, située sur un plateau surélevé
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Retrait de la cheminée de briques
 - Retrait de l'escalier du balcon en façade avant
 - Retrait de l'escalier en façade principale menant au balcon du 2^e étage
 - Modification des ouvertures de la façade principale
 - Déplacement de la porte principale vers l'agrandissement latéral droit
 - Remplacement complet des portes et fenêtres
 - Ajout d'un agrandissement servant également de tambour, côté latéral droit

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½

Implantation : Détaché

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement latéral droit

Saillies :

- Balcon latéral au 2^e étage
- Remise latérale

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits avec poutre en porte-à-faux au bout du corps — Tôle profilée

Revêtement : Bois — Planches horizontales et verticales

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux
- Porte secondaire : Contemporaine à panneaux et vitrage

Fenêtres :

- Toutes les façades : Rectangulaire, à guillotine, à carreaux en applique
- Façade principale (1) : Rectangulaire, composée, à carreaux en applique
- Façade latérale droite de l'agrandissement (4) : Rectangulaire, fixe, à carreaux en applique
- Agrandissement : Rectangulaires à battants

Lucarnes : Aucune

Ornements :

- Chambranles
- Planches cornières
- Planches de rive

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Excellent

État d'authenticité : Bon



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

23, RUE DU CAP-BLANC

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5061977

Site archéologique : Non

Année de construction : 1910



Évaluation du potentiel patrimonial

La résidence située au 23, du Cap-Blanc est un cottage à étages du Cap-Blanc construit en 1910. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique et pour sa valeur paysagère, liée à son contexte d'insertion. Elle est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Son style architectural est unique au Canada, mêlant l'architecture européenne des montagnes et les méthodes constructives américaines. La typologie développée n'est toutefois pas adaptée au climat d'Anticosti et son adaptation au climat local a généré plusieurs modifications, créant un style architectural unique au Canada.

La maison située au 23, rue du Cap-Blanc présente un intérêt architectural qui se traduit principalement dans son implantation, face à la baie, dans son gabarit, la forme de son toit et son troisième étage en saillie. De plus, la majorité des fenêtres d'origine ont été conservées.

Elle fait partie d'une série de onze maisons partageant des caractéristiques architecturales similaires implantées vers la baie Gamache, et est l'une des trois maisons de cette série avec un toit à demi-croupe. Ces maisons forment encore aujourd'hui un ensemble cohérent.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • Moyen • Faible



Contexte d'implantation

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier.

La résidence située au 23, rue du Cap-Blanc date de 1910 et compte parmi les premières habitations construites à Port-Menier. La production architecturale de cette période est soumise à un contrôle du style par le propriétaire des lieux, qui impose des styles architecturaux européens. Le bâtiment n'est toutefois pas adapté au climat de l'île, comme le montrent, par exemple, les larges débords de toit servant à protéger les balcons de la neige pourtant peu abondante sur l'île et l'ajout de tambours aux portes d'entrée afin d'éviter que la poudrière ne s'immisce dans les habitations. La construction des onze habitations du cap Blanc est attribuée au charpentier Tancrede Girard, contremaître de Menier, et à son équipe.

Personnages ou groupes associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons du Cap blanc à Anticosti. Négatif reproduit en 1983 (original créé vers 1926). Source : Société historique de Havre-Saint-Pierre inc. BANQ Sept-Îles, P19,S1,SS1,P653.

Description du bâtiment

- Cottage à étages du Cap-Blanc avec toit à deux versants
- Implantation en bordure de la rue, orientée vers la baie Gamache
- Une passerelle s'inscrivant dans le prolongement du balcon du deuxième étage permet d'accéder à la cour arrière, située sur un plateau surélevé
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Division de la résidence unifamiliale en duplex
 - Retrait de la cheminée de briques
 - Retrait de l'escalier et de la section du balcon de la façade avant
- Restructuration de l'escalier du balcon sur la façade latérale gauche pour en faire un escalier à deux volées
- Remplacement partiel des portes et fenêtres
- Ajout de tambour aux entrées respectives des appartements et pour l'accès au sous-sol
- Prolongement du toit latéral gauche pour couvrir l'espace tambour
- Ajout d'une passerelle qui prolonge le balcon du deuxième étage pour donner accès à la cour arrière

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes :

- Appentis à l'arrière du bâtiment
- Tambour à l'avant
- Tambour latéral droit

Saillies :

- Balcon
- Encorbellement
- Tambours à l'avant sur la façade latérale droite

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À demi-croupe (seulement en façade principale) — Tôle profilée

Revêtement : Matériau contemporain — fibre de bois agglomérée

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale au rez-de-chaussée : Contemporaine à panneau avec fenêtre guillotine

- Porte principale au deuxième étage : Bois avec vitrage fixe

- Porte d'accès au sous-sol : Bois plein

Fenêtres :

- Ensemble des façades : Rectangulaire, en bois, fixe, avec six carreaux
- Tambour au deuxième étage (2) : Rectangulaire, coulissante
- Appentis arrière : Carrée, métallique, fixe

Lucarnes : Aucune

Ornements :

- Balustrade en bois
- Chambranles
- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Passable

État d'authenticité : Bon



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

25, RUE DU CAP-BLANC

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 061 995

Site archéologique : Non

Année de construction : 1910



A
N
T

Évaluation du potentiel patrimonial

La résidence située au 25, du Cap-Blanc est un cottage à étages du Cap-Blanc construit en 1910. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique et pour sa valeur paysagère, liée à son contexte d'insertion.

Elle est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Son style architectural est unique au Canada, mêlant l'architecture européenne des montagnes et les méthodes constructives américaines. La typologie développée n'est toutefois pas adaptée au climat d'Anticosti et son adaptation au climat local a généré plusieurs modifications, créant un style architectural unique au Canada. La maison située au 25, rue du Cap-Blanc a subi plusieurs modifications importantes qui ont affecté son état d'authenticité. Elle possède tout de même un intérêt architectural qui se traduit dans son gabarit, la forme de son toit et la présence de certaines ornementsations, comme les planches cornières et les chambranles.

Elle fait partie d'une série de onze maisons partageant des caractéristiques architecturales similaires implantées vers la baie Gamache. Ces maisons forment encore aujourd'hui un ensemble cohérent.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible



Contexte d'implantation

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier.

La résidence située au 25, rue du Cap-Blanc date de 1910 et compte parmi les premières habitations construites à Port-Menier. La production architecturale de cette période est soumise à un contrôle du style par le propriétaire des lieux, qui impose des styles architecturaux européens. Le bâtiment n'est toutefois pas adapté au climat de l'île, comme le montrent, par exemple, les larges débords de toit servant à protéger les balcons de la neige pourtant peu abondante sur l'île et l'ajout de tambours aux portes d'entrée afin d'éviter que la poudrerie ne s'immisce dans les habitations. La construction des onze habitations du cap Blanc est attribuée au charpentier Tancred Girard, contremaître de Menier, et à son équipe.

Personnages ou groupes associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons du Cap blanc à Anticosti. Négatif reproduit en 1983 (original créé vers 1926). Source : Société historique de Havre-Saint-Pierre inc. BANQ Sept-Îles, P19,S1,SS1,P653.

Description du bâtiment

- Cottage à étages du Cap-Blanc avec toit à deux versants
- Implantation en bordure de la rue, orientée vers la baie Gamache
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Division de la résidence unifamiliale en duplex
 - Retrait de la cheminée de briques
 - Retrait de l'escalier en façade avant
 - Remplacement complet des portes et fenêtres
 - Ajout d'un tambour en façade avant
 - Ajout d'une galerie, côté droit
- Ajout d'un agrandissement sur deux étages, côté latéral droit. Au 2^e étage, cet agrandissement joue le rôle d'un tambour pour l'appartement de cet étage
- Ajout d'un balcon du deuxième étage, côté latéral gauche
- Ajout d'un escalier en deux volées côté latéral droit
- Ajout d'équerre en support aux poutres soutenant le toit en porte-à-faux

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes :

- Agrandissement latéral droit
- Agrandissement — appentis arrière

Saillies :

- Balcon
- Galeries
- Tambour

Fondation : Matériau Inconnu

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits avec poutre en porte-à-faux au bout du corps — Bardeau d'asphalte

Rèvetement : Matériau contemporain (fibre de bois agglomérée) — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Portes principales : Contemporaine à panneaux avec vitrage

- Porte secondaire au deuxième étage : Porte-fenêtre coulissante

Fenêtres :

- Façade principale et la façade latérale gauche (9) : Rectangulaire, à battant, à carreaux en applique
- Façade latérale droite (4) : Rectangulaires à battant

Lucarnes : Aucune

Ornements :

- Chambranles
- Planches cornières
- Planches de rive

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Excellent

État d'authenticité : Passable



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

27, RUE DU CAP-BLANC

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 061 991

Site archéologique : Non

Année de construction : 1910



Évaluation du potentiel patrimonial

La résidence située au 27, du Cap-Blanc est un cottage à étages du Cap-Blanc construit en 1910. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique et pour sa valeur paysagère, liée à son contexte d'insertion.

Elle est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Son style architectural est unique au Canada, mêlant l'architecture européenne des montagnes et les méthodes constructives américaines. La typologie développée n'est toutefois pas adaptée au climat d'Anticosti et son adaptation au climat local a généré plusieurs modifications, créant un style architectural unique au Canada.

La maison située au 27, rue du Cap-Blanc présente un intérêt architectural qui se traduit principalement dans son implantation, face à la baie, dans son gabarit et la forme de son toit. Toutefois, le bâtiment a subi de nombreuses modifications qui ont affecté son état d'authenticité. Il faut toutefois souligner un clin d'œil au motif du revêtement d'origine par l'utilisation de tôles profilées verticales et de parement de PVC horizontal.

La maison située au 27, rue du Cap-Blanc fait partie d'une série de onze maisons partageant des caractéristiques architecturales similaires implantées vers la baie Gamache. Ces maisons forment encore aujourd'hui un ensemble cohérent.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible



Contexte d'implantation

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier.

La résidence située au 27, rue du Cap-Blanc date de 1910 et compte parmi les premières habitations construites à Port-Menier. La production architecturale de cette période est soumise à un contrôle du style par le propriétaire des lieux, qui impose des styles architecturaux européens. Le bâtiment n'est toutefois pas adapté au climat de l'île, comme le montrent, par exemple, les larges débords de toit servant à protéger les balcons de la neige pourtant peu abondante sur l'île et l'ajout de tambours aux portes d'entrée afin d'éviter que la poudrière ne s'immisce dans les habitations.

La construction des onze habitations du cap Blanc est attribuée au charpentier Tancrède Girard, contremaître de Menier, et à son équipe.

Personnages ou groupes associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons du Cap blanc à Anticosti. Négatif reproduit en 1983 (original créé vers 1926). Source : Société historique de Havre-Saint-Pierre inc. BANQ Sept-Îles, P19,S1,SS1,P653.

Description du bâtiment

- Cottage à étages du Cap-Blanc avec toit à deux versants
- Implantation en bordure de la rue, orientée vers la baie Gamache
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Division de la résidence unifamiliale en duplex
 - Retrait de la cheminée de briques
 - Retrait de l'escalier et de la section du balcon de la façade avant
 - Restructuration de l'escalier du balcon sur la façade latérale gauche pour en faire un escalier à deux volées
 - Remplacement complet des portes et fenêtres
- Modification des ouvertures
- Ajout de tambour aux entrées respectives des appartements, c'est-à-dire en façade avant et au balcon latéral gauche
- Prolongement du toit latéral gauche pour couvrir l'espace tambour
- Ajout d'un appentis pour couvrir la chaudière au mazout sous le balcon latéral gauche
- Ajout d'équerre en support aux poutres soutenant le toit en porte-à-faux

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement — Appentis arrière

Saillies :

- Balcon
- Tambour

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits avec poutre en porte-à-faux au bout du corps — Bardeau d'asphalte

Revêtement :

- Rez-de-chaussée : Plastique — parement horizontal
- Deuxième étage, niveau du pignon, appentis et tambour : Plastique — Parement vertical

Ouvertures :

Portes :

- Portes principales : Contemporaine à panneaux avec fenêtre guillotine
 - Portes secondaires : Contemporaine à panneaux
- Fenêtres :

- Façade avant, latéral droit et latéral gauche (8) : Rectangulaire, composée
- Tambour façade avant et sur l'appentis arrière, côté latéral gauche (3) : Carrée, en bois, fixe
- Appentis arrière et côté latéral droit (2) : Rectangulaire, en bois, à carreaux

Lucarnes : Aucune

Ornementations :

- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Passable

État d'authenticité : Passable



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

29, RUE DU CAP-BLANC

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 061 992

Site archéologique : Non

Année de construction : 1910



Évaluation du potentiel patrimonial

La résidence située au 29, du Cap-Blanc est un cottage à étages du Cap-Blanc construit en 1910. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique et pour sa valeur paysagère, liée à son contexte d'insertion.

Elle est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Son style architectural est unique au Canada, mêlant l'architecture européenne des montagnes et les méthodes constructives américaines. La typologie développée n'est toutefois pas adaptée au climat d'Anticosti et son adaptation au climat local a généré plusieurs modifications, créant un style architectural unique au Canada.

La maison située au 29, rue du Cap-Blanc présente un intérêt architectural qui se traduit principalement dans son implantation, face à la baie, dans son gabarit et la forme de son toit. Cependant, l'intégration de l'agrandissement et le prolongement du toit pour le couvrir déséquilibre l'élévation d'origine qui se voulait davantage symétrique.

Elle fait partie d'une série de onze maisons partageant des caractéristiques architecturales similaires implantées vers la baie Gamache. Ces maisons forment encore aujourd'hui un ensemble cohérent.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier.

La résidence située au 29, rue du Cap-Blanc date de 1910 et compte parmi les premières habitations construites à Port-Menier. La production architecturale de cette période est soumise à un contrôle du style par le propriétaire des lieux, qui impose des styles architecturaux européens. Le bâtiment n'est toutefois pas adapté au climat de l'île, comme le montrent, par exemple, les larges débords de toit servant à protéger les balcons de la neige pourtant peu abondante sur l'île et l'ajout de tambours aux portes d'entrée afin d'éviter que la poudrerie ne s'immisce dans les habitations.

La construction des onze habitations du cap Blanc est attribuée au charpentier Tancrede Girard, contremaître de Menier, et à son équipe.

Personnages ou groupes associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons du Cap blanc à Anticosti. Négatif reproduit en 1983 (original créé vers 1926). Source : Société historique de Havre-Saint-Pierre inc. BANQ Sept-Îles, P19,S1,SS1,P653.

Description du bâtiment

- Cottage à étages du Cap-Blanc avec toit à deux versants
- Implantation en bordure de la rue, orientée vers la baie Gamache
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Retrait de la cheminée de briques
 - Retrait de l'escalier et de la section du balcon de la façade avant
 - Restructuration de l'escalier du balcon sur la façade latérale droite pour en faire un escalier à deux volées
 - Remplacement complet des portes et fenêtres
 - Modification des ouvertures
- Ajout de tambour en façade avant
- Ajout d'une annexe sur deux étages, côté latéral droit
- Prolongement du toit latéral gauche pour couvrir l'espace tambour
- Ajout d'un appentis servant de remise sous le balcon latéral gauche
- Ajout d'une porte-fenêtre coulissante au balcon du deuxième étage
- Ajout d'équerres en support aux poutres soutenant le toit en porte-à-faux

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes :

- Agrandissement — Appentis à l'arrière
- Agrandissement sur deux étages, latéral droit

Saillies :

- Galerie
- Tambour

Fondation : Inconnue

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits avec poutre en porte-à-faux au bout du corps — Tôle profilée

Revêtement : Plastique — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec vitrage
- Porte secondaire : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine

- Façade latérale droite au deuxième étage : Porte-fenêtre coulissante

Fenêtres :

- Façade avant, latérale droite et latérale gauche (10) : Rectangulaire, à guillotine, avec carreaux en applique
- Façade latérale droite (1) : Rectangulaire, composée
- Côté latéral droit et tambour (2) : Rectangulaire, en bois, fixes
- Tambour (1) : Carrée, en bois, fixe

Lucarnes : Aucune

Ornements :

- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Passable

État d'authenticité : Passable



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

31, RUE DU CAP-BLANC

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 061993

Potentiel archéologique : Non

Année de construction : 1910



Évaluation du potentiel patrimonial

La résidence située au 31, du Cap-Blanc est un cottage à étages du Cap-Blanc construit en 1910. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique et pour sa valeur paysagère, liée à son contexte d'insertion.

Elle est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Son style architectural est unique au Canada, mêlant l'architecture européenne des montagnes et les méthodes constructives américaines. La typologie développée n'est toutefois pas adaptée au climat d'Anticosti et son adaptation au climat local a généré plusieurs modifications, créant un style architectural unique au Canada.

La maison située au 31, rue du Cap-Blanc présente un intérêt architectural qui se traduit principalement dans son implantation, face à la baie, dans son gabarit, la forme de son toit et son revêtement. De plus, on remarque un clin d'œil au motif du revêtement d'origine par l'utilisation de planches de bois horizontales et verticales. Certains éléments d'ornementation, tels que les planches cornières et les chambranles, ont été conservés, tout comme la cheminée de briques.

Elle fait partie d'une série de onze maisons partageant des caractéristiques architecturales similaires implantées vers la baie Gamache, et l'une des trois maisons de cette série affichant un toit à demi-croupe. De plus, elle est parmi les seules parmi les maisons du cap Blanc à avoir conservé sa cheminée en brique. Ces maisons forment encore aujourd'hui un ensemble cohérent.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • Moyen • Faible



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier.

La résidence située au 31, rue du Cap-Blanc date de 1910 et compte parmi les premières habitations construites à Port-Menier. La production architecturale de cette période est soumise à un contrôle du style par le propriétaire des lieux, qui impose des styles architecturaux européens. Le bâtiment n'est toutefois pas adapté au climat de l'île, comme le montrent, par exemple, les larges débords de toit servant à protéger les balcons de la neige pourtant peu abondante sur l'île et l'ajout de tambours aux portes d'entrée afin d'éviter que la poudrerie ne s'immisce dans les habitations. La construction des onze habitations du cap Blanc est attribuée au charpentier Tancrède Girard, contremaître de Menier, et à son équipe.

Personnages ou groupes associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons du Cap blanc à Anticosti. Négatif reproduit en 1983 (original créé vers 1926). Source : Société historique de Havre-Saint-Pierre inc. BAŃQ Sept-Îles, P19,S1,SS1,P653.

Description du bâtiment

- Cottage à étages du Cap-Blanc avec toit à deux versants
- Implantation en bordure de la rue, orientée vers la baie Gamache
- Un bâtiment secondaire d'intérêt est également présent en cour arrière. Il s'agit d'un petit bâtiment couvert de bardeau de bois.
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Division de la résidence unifamiliale en duplex
 - Retrait de l'escalier en façade avant
 - Remplacement partiel des portes et fenêtres
 - Ajout d'un tambour en façade avant
- Ajout d'un tambour au deuxième étage, façade latérale droite
- Prolongement du toit latéral droit pour couvrir l'agrandissement
- Ajout d'un balcon du deuxième étage, côté latéral gauche
- Ajout d'un escalier en deux volées côté latéral gauche
- Ajout d'une remise sous le balcon latéral gauche
- Ajout d'un escalier en deux volées côté latéral droit
- Ajout d'équerre en support aux poutres soutenant le toit en porte-à-faux

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement — Appentis arrière

Saillies :

- Galleries
- Cheminée de briques
- Remise
- Tambour

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À demi-croupe (seulement en façade principale) — Bois, bardeaux

Revêtement :

Revêtement principal :

- Bois — Planches à feuillures
- Tambours : Bois — Planches verticales
- Niveau du pignon : Bois — Bardeaux

Ouvertures :

Portes

- Porte principale : Contemporaine à panneaux, avec fenêtre à guillotine
- Portes secondaires :
- Contemporaine à panneaux
- Porte-fenêtre coulissante

Fenêtres :

- Façade avant, latérale droite et latérale gauche (7) : Rectangulaire, en bois, à carreaux, fixe
- Façade latérale droite (1) : Carrée, en bois, fixe
- Tambour (3) : Carrée, en bois, à carreaux, fixe
- Façade latérale gauche (1) : Rectangulaire, en bois, à guillotine
- Niveau du pignon (4) : Carrée, à battant
- Façade latérale gauche (1) : Rectangulaire, à battant

Lucarnes : Aucune

Ornements :

- Balustrades en bois
- Chambranles
- Girouette
- Planches cornières
- Planches de rive

Bâtiment accessoire d'intérêt : Remise arrière
Revêtement de bardeau de cèdre avec porte et fenêtres en bois et espace tambour à l'avant.

État physique : Bon

État d'authenticité : Bon



Remise



Contexte d'implantation

33, RUE DU CAP-BLANC

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5061994

Potentiel archéologique : Non

Année de construction : 1910



A
N
T

Évaluation du potentiel patrimonial

La résidence située au 33, du Cap-Blanc est un cottage à étages du Cap-Blanc construit en 1910. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique et pour sa valeur paysagère, liée à son contexte d'insertion.

Elle est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Son style architectural est unique au Canada, mêlant l'architecture européenne des montagnes et les méthodes constructives américaines. La typologie développée n'est toutefois pas adaptée au climat d'Anticosti et son adaptation au climat local a généré plusieurs modifications, créant un style architectural unique au Canada.

La maison située au 33, rue du Cap-Blanc présente un intérêt architectural qui se traduit principalement dans son implantation, face à la baie, dans son gabarit, la forme de son toit et son revêtement. On remarque un clin d'œil au motif du revêtement d'origine par l'utilisation de planches de bois horizontales et verticales. Certains éléments d'ornementation, tels que les planches cornières et les chambranles, ont été conservés, tout comme la cheminée de briques. Il est également pertinent de souligner que plusieurs fenêtres d'origine ont été conservées.

Elle fait partie d'une série de onze maisons partageant des caractéristiques architecturales similaires implantées vers la baie Gamache. Ces maisons forment encore aujourd'hui un ensemble cohérent.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • Moyen • Faible



Contexte d'implantation



Contexte d'implantation

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier.

La résidence située au 33, rue du Cap-Blanc date de 1910 et compte parmi les premières habitations construites à Port-Menier. La production architecturale de cette période est soumise à un contrôle du style par le propriétaire des lieux, qui impose des styles architecturaux européens. Le bâtiment n'est toutefois pas adapté au climat de l'île, comme le montrent, par exemple, les larges débords de toit servant à protéger les balcons de la neige pourtant peu abondante sur l'île et l'ajout de tambours aux portes d'entrée afin d'éviter que la poudrerie ne s'immisce dans les habitations.

La construction des onze habitations du cap Blanc est attribuée au charpentier Tancrède Girard, contremaître de Menier, et à son équipe.

Personnages ou groupes associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons du Cap blanc à Anticosti. Négatif reproduit en 1983 (original créé vers 1926). Source : Société historique de Havre-Saint-Pierre inc. BANQ Sept-Îles, P19,S1,SS1,P653.

Description du bâtiment

- Cottage à étages du Cap-Blanc avec toit à deux versants
- Implantation en bordure de la rue, orientée vers la baie Gamache
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Retrait de l'escalier et de la section du balcon de la façade avant
 - Restructuration de l'escalier du balcon sur la façade latérale droite pour en faire un escalier à deux volées
- Remplacement partiel des portes et fenêtres
- Ajout de tambour en façade avant
- Ajout d'une annexe sur deux étages, côté latéral droit
- Prolongement du toit latéral droit pour couvrir l'espace tambour
- Ajout d'un appentis pour couvrir la chaudière au mazout sous le balcon latéral droit
- Ajout d'équerre en support aux poutres soutenant le toit en porte-à-faux

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement — appentis à l'arrière

Saillies :

- Balcon
- Galerie
- Tambour
- Remise

Fondation : Inconnue

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits avec poutre en porte-à-faux au bout du corps — Bardeaux d'asphalte

Revêtement :

- Façade arrière et latérale droite et la façade avant au premier étage seulement : Bois — Bardeau de cèdre
- Façades avant et latéral gauche au deuxième étage seulement et tambour : Bois — Planches verticales
- Niveau du pignon, appentis et façade latérale gauche au premier et au dernier étage : Bois — Planches horizontales

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine — avec vitrage
- Portes secondaires :
- Appentis arrière, latéral gauche : En bois à Panneaux

- Appentis arrière, latéral droit : Contemporaine à panneaux
- Tambour du deuxième étage, façades avant et arrière : Contemporaine à panneaux avec fenêtre coulissante

Fenêtres :

- Façades latérale droite, avant et gauche (6) : Rectangulaire, en bois, à carreaux, fixe
- Façades droite et gauche (2) : Carrée, en bois, à carreaux, fixe
- Façade latérale droite et tambour (4) : Carrée, coulissante
- Façade arrière (1) : Carrée, à guillotine
- Façade avant (1) : Carrée, à battant
- Façade avant, arrière et latérale droite (6) : Rectangulaire, à battant

Lucarnes : Aucune

Ornementations :

- Chambranles
- Cheminée de briques
- Planches cornières
- Planches de rive

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Passable

État d'authenticité : Bon



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

35, RUE DU CAP-BLANC

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 062 012

Potentiel archéologique : Non

Année de construction : 1910



Évaluation du potentiel patrimonial

La résidence située au 35, du Cap-Blanc est un cottage à étages du Cap-Blanc construit en 1910. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique et pour sa valeur paysagère, liée à son contexte d'insertion.

Elle est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Son style architectural est unique au Canada, mêlant l'architecture européenne des montagnes et les méthodes constructives américaines. La typologie développée n'est toutefois pas adaptée au climat d'Anticosti et son adaptation au climat local a généré plusieurs modifications, créant un style architectural unique au Canada.

La maison située au 35, rue du Cap-Blanc présente un intérêt architectural qui se traduit principalement dans son implantation, face à la baie, dans son gabarit, la forme de son toit et l'apparence du revêtement. Certains éléments d'ornementation ont été conservés, tels que les planches cornières. Cependant, l'intégration de l'agrandissement et le prolongement du toit pour le couvrir déséquilibre l'élévation d'origine qui se voulait davantage symétrique.

Elle fait partie d'une série de onze maisons partageant des caractéristiques architecturales similaires implantées vers la baie Gamache. Ces maisons forment encore aujourd'hui un ensemble cohérent.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • **Supérieur** • Bon • Moyen • Faible



Contexte d'implantation



Contexte d'implantation

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier.

La résidence située au 35, rue du Cap-Blanc date de 1910 et compte parmi les premières habitations construites à Port-Menier. La production architecturale de cette période est soumise à un contrôle du style par le propriétaire des lieux, qui impose des styles architecturaux européens. Le bâtiment n'est toutefois pas adapté au climat de l'île, comme le montrent, par exemple, les larges débords de toit servant à protéger les balcons de la neige pourtant peu abondante sur l'île et l'ajout de tambours aux portes d'entrée afin d'éviter que la poudrerie ne s'immisce dans les habitations.

La construction des onze habitations du cap Blanc est attribuée au charpentier Tancrede Girard, contremaître de Menier, et à son équipe.

Personnages ou groupes associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons du Cap blanc à Anticosti. Négatif reproduit en 1983 (original créé vers 1926). Source : Société historique de Havre-Saint-Pierre inc. BANQ Sept-Îles, P19,S1,SS1,P653.

Description du bâtiment

- Cottage à étages du Cap-Blanc avec toit à deux versants
- Implantation en bordure de la rue, orientée vers la baie Gamache
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Retrait de la cheminée de briques
 - Retrait de l'escalier et de la section du balcon de la façade avant
 - Restructuration de l'escalier du balcon sur la façade latérale gauche pour en faire un escalier à deux volées
 - Remplacement complet des portes et fenêtres
- Modification des ouvertures
- Ajout d'un tambour en façade avant
- Ajout d'un tambour au balcon du deuxième étage, latéral gauche
- Ajout d'une galerie fermée par des panneaux de plastique ondulé, en façade avant
- Ajout d'une terrasse en façade latérale droite
- Prolongement du toit latéral gauche pour couvrir l'espace tambour
- Ajout d'équerre en support aux poutres soutenant le toit en porte-à-faux

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement — Appentis arrière

Saillies :

- Galerie
- Tambours

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits avec poutre en porte-à-faux au bout du corps — Tôle profilée

Revêtement : Matériau contemporain (fibre de bois agglomérée) — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec vitrage dans la moitié supérieure
- Porte secondaire :
- Appentis arrière, latéral droit : Contemporaine à panneaux avec vitrage en demi-arc

- Appentis arrière, latéral gauche : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine dans la moitié supérieure
- Deuxième étage : Contemporaine avec vitrage dans la moitié supérieure

Fenêtres :

- Ensemble des façades (18) : Rectangulaire ou carrée, à battant(s)

Lucarnes : Aucune

Ornementations :

- Balustrades en bois
- Chambranles
- Planches cornières
- Planches de rive

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Excellent

État d'authenticité : Bon



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

37, RUE DU CAP-BLANC

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5062013

Potentiel archéologique : Non

Année de construction : 1910



Évaluation du potentiel patrimonial

La résidence située au 37, du Cap-Blanc est un cottage à étages du Cap-Blanc construit en 1910. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique et pour sa valeur paysagère, liée à son contexte d'insertion.

Elle est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Son style architectural est unique au Canada, mêlant l'architecture européenne des montagnes et les méthodes constructives américaines. La typologie développée n'est toutefois pas adaptée au climat d'Anticosti et son adaptation au climat local a généré plusieurs modifications, créant un style architectural unique au Canada.

La maison située au 37, rue du Cap-Blanc présente un intérêt architectural qui se traduit principalement dans son implantation, face à la baie, dans son gabarit, la forme de son toit et son revêtement. De plus, un clin d'œil au motif du revêtement d'origine par l'utilisation de planches de bois ici horizontale et ici verticale, est observable. Certains éléments d'ornementation, tels que l'emploi de planches cornières et de chambranles ont été conservés, tout comme la cheminée de briques. Il est également pertinent de souligner que les fenêtres d'origine ont été conservées.

Elle fait partie d'une série de onze maisons partageant des caractéristiques architecturales similaires implantées vers la baie Gamache, et est l'une des trois maisons de cette série affichant un toit à demi-croupe. Ces maisons forment encore aujourd'hui un ensemble cohérent.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • Moyen • Faible



Contexte d'implantation



Vue de biais

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier.

La résidence située au 37, rue du Cap-Blanc date de 1910 et compte parmi les premières habitations construites à Port-Menier. La production architecturale de cette période est soumise à un contrôle du style par le propriétaire des lieux, qui impose des styles architecturaux européens. Le bâtiment n'est toutefois pas adapté au climat de l'île, comme le montrent, par exemple, les larges débords de toit servant à protéger les balcons de la neige pourtant peu abondante sur l'île et l'ajout de tambours aux portes d'entrée afin d'éviter que la poudrerie ne s'immisce dans les habitations.

La construction des onze habitations du cap Blanc est attribuée au charpentier Tancrede Girard, contremaître de Menier, et à son équipe.

Personnages ou groupes associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons du Cap blanc à Anticosti. Négatif reproduit en 1983 (original créé vers 1926). Source : Société historique de Havre-Saint-Pierre inc. BANQ Sept-Îles, P19,S1,SS1,P653.

Description du bâtiment

- Cottage à étages du Cap-Blanc avec toit à deux versants
- Implantation en bordure de la rue, orientée vers la baie Gamache
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Retrait de l'escalier et du balcon
 - Ajout de tambour en façade avant
 - Ajout d'un appentis pour couvrir la chaudière au mazout côté latéral droit
 - Ajout d'équerre en support aux poutres soutenant le toit en porte-à-faux

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement — appentis à l'arrière

Saillies :

- Cheminée de brique
- Perron
- Tambour avant et latéral

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À demi-croupe (seulement en façade principale) — Bardeau d'asphalte

Revêtement :

- Façade latérale droite, au deuxième étage seulement, et sur la façade arrière : Bois — Bardeaux
- Bois — Clin vertical sur les façades avant, latérale gauche, au deuxième étage seulement. Bois — Clin horizontal sur les façades avant, latérale gauche et latérale droite, au premier étage (pignon).
- Façade avant au niveau du pignon, sur la façade latérale gauche et appentis : Bois — Planches horizontales

Ouvertures :

Portes

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec fenêtre guillotine

- Portes secondaires : En bois pleine

Fenêtres :

- Ensemble des façades (11) : Rectangulaires, en bois, à carreaux, fixes (Il s'agit de fenêtres doubles, dont les fenêtres intérieures possèdent encore tous leurs carreaux, tandis que les fenêtres extérieures ont été modifiées de manière à conserver le châssis de bois, mais en éliminant les carreaux.)
- Tambour en façade avant, sur les façades latérale gauche et arrière, et sur l'appentis (6) : Carrées, en bois, à carreaux, fixe

Lucarnes : Aucune

Ornements :

- Balustrade en bois
- Planches cornières
- Planches de rive

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Bon

État d'authenticité : Excellent



Contexte d'implantation



Vue du côté droit

39, RUE DU CAP-BLANC

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 062 014

Potentiel archéologique : Non

Année de construction : 1910



A
N
T

Évaluation du potentiel patrimonial

La résidence située au 39, du Cap-Blanc est un cottage à étages du Cap-Blanc construit en 1910. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique et pour sa valeur paysagère, liée à son contexte d'insertion.

Elle est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Son style architectural est unique au Canada, mêlant l'architecture européenne des montagnes et les méthodes constructives américaines. La typologie développée n'est toutefois pas adaptée au climat d'Anticosti et son adaptation au climat local a généré plusieurs modifications, créant un style architectural unique au Canada. La maison située au 39, rue du Cap-Blanc présente un intérêt architectural qui se traduit principalement dans son implantation, face à la baie, dans son gabarit et la forme de son toit. De plus, elle est la seule dont un des versants du toit se prolonge jusqu'au sol. Ce prolongement aurait autrefois permis de recouvrir un ruisseau afin que le bâtiment puisse être utilisé comme buanderie.

La maison située au 39, rue du Cap-Blanc fait partie d'une série de onze maisons partageant des caractéristiques architecturales similaires implantées vers la baie Gamache. Ces maisons forment encore aujourd'hui un ensemble cohérent.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • **Supérieur** • Bon • Moyen • Faible



Contexte d'implantation



Vue du côté droit

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier. La résidence située au 39, rue du Cap-Blanc date de 1910 et compte parmi les premières habitations construites à Port-Menier. La production architecturale de cette période est soumise à un contrôle du style par le propriétaire des lieux, qui impose des styles architecturaux européens. Le bâtiment n'est toutefois pas adapté au climat de l'île, comme le montrent, par exemple, les larges débords de toit servant à protéger les balcons de la neige pourtant peu abondante sur l'île et l'ajout de tambours aux portes d'entrée afin d'éviter que la poudrerie ne s'immisce dans les habitations. De plus, il semblerait que la présence d'un cours d'eau à proximité a incité l'installation d'une buanderie, ce qui expliquerait la pente du toit du côté droit du bâtiment.

La construction des onze habitations du cap Blanc est attribuée au charpentier Tancrède Girard, contremaître de Menier, et à son équipe.

Personnages ou groupes associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons du Cap blanc à Anticosti. Négatif reproduit en 1983 (original créé vers 1926). Source : Société historique de Havre-Saint-Pierre inc. BANQ Sept-Îles, P19,S1,SS1,P653.

Description du bâtiment

- Cottage à étages du Cap-Blanc avec toit à deux versants
- Implantation en bordure de la rue, orientée vers la baie Gamache
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Division de la résidence unifamiliale en duplex
 - Retrait du balcon avant
 - Restructuration de l'escalier pour en faire un escalier latéral gauche en deux volées
 - Remplacement complet des portes et fenêtres
 - Modification des ouvertures
- Ajout d'un tambour à deux portes sur la façade avant
- Ajout d'un tambour au deuxième étage, avec toit en appentis
- Ajout d'un agrandissement sur la façade latérale droite s'inscrivant le prolongement de la volumétrie
- Prolongement du toit latéral gauche pour couvrir l'agrandissement latéral côté droit
- Agrandissement de l'appentis arrière vers la droite
- Ajout d'équerre en support à la saillie du toit, latéral gauche

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement latéral droit

Saillies :

- Galerie
- Tambour

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits asymétriques avec poutre en porte-à-faux au bout du corps — Bardeau d'asphalte

Revêtement : Plastique — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine avec vitrage
- Porte secondaire : Contemporaine avec fenêtre à guillotine

Fenêtres :

- Façades avant, arrière et latérale gauche (13) : Rectangulaire, coulissante
- Façades avant et latérales droite et gauche (6) : Rectangulaire, composée

Lucarnes : Aucune

Ornements :

- Balustrade de bois

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Passable

État d'authenticité : Bon



Vue du côté gauche



Façade arrière

41, RUE DU CAP-BLANC

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5062015

Potentiel archéologique : Non

Année de construction : 1910



Évaluation du potentiel patrimonial

La résidence située au 41, du Cap-Blanc est un cottage à étages du Cap-Blanc construit en 1910. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique et pour sa valeur paysagère, liée à son contexte d'insertion.

Elle est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Son style architectural est unique au Canada, mêlant l'architecture européenne des montagnes et les méthodes constructives américaines. La typologie développée n'est toutefois pas adaptée au climat d'Anticosti et son adaptation au climat local a généré plusieurs modifications, créant un style architectural unique au Canada.

La maison située au 41, rue du Cap-Blanc a subi plusieurs altérations qui affectent son état d'authenticité. Elle présente tout de même un intérêt architectural qui se traduit principalement dans son implantation, face à la baie, dans son gabarit, la forme de son toit et l'apparence de son revêtement. Elle fait partie d'une série de onze maisons partageant des caractéristiques architecturales similaires implantées vers la baie Gamache. Il s'agit toutefois de la seule maison ayant été surhaussée (transformation du vide sanitaire en sous-sol habitable). Malgré cela, ces maisons forment encore aujourd'hui un ensemble cohérent.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible



Contexte d'implantation



Vue du côté droit

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier. La résidence située au 41, rue du Cap-Blanc date de 1910 et compte parmi les premières habitations construites à Port-Menier. La production architecturale de cette période est soumise à un contrôle du style par le propriétaire des lieux, qui impose des styles architecturaux européens. Le bâtiment n'est toutefois pas adapté au climat de l'île, comme le montrent, par exemple, les larges débords de toit servant à protéger les balcons de la neige pourtant peu abondante sur l'île et l'ajout de tambours aux portes d'entrée afin d'éviter que la poudrerie ne s'imisce dans les habitations. La construction des onze habitations du cap Blanc est attribuée au charpentier Tancrede Girard, contremaître de Menier, et à son équipe.

Personnages ou groupes associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons du Cap blanc à Anticosti. Négatif reproduit en 1983 (original créé vers 1926). Source : Société historique de Havre-Saint-Pierre inc. BANQ Sept-Îles, P19,S1,SS1,P653.

Description du bâtiment

- Cottage à étages du Cap-Blanc avec toit à deux versants
- Implantation en bordure de la rue, orientée vers la baie Gamache
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Retrait du balcon avant
 - Restructuration de l'escalier pour en faire un escalier latéral gauche en deux volées
 - Retrait de la cheminée en brique
 - Remplacement complet des portes et fenêtres
- Modification des ouvertures
- Agrandissement de l'appentis vers le côté droit
- Déplacement de la porte principale vers l'agrandissement de l'appentis
- Ajout d'une galerie couverte sur le côté latéral droit
- Conversion du vide-sanitaire en sous-sol habitable (surhaussement)

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement — Appentis arrière

Saillies :

- Auvent
- Galerie couverte

Fondation : Béton

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits avec poutre en porte-à-faux au bout du corps — Bardeaux d'asphalte

Revêtement : Matériau contemporain (fibre de bois agglomérée) — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec vitrage avec fenêtre de vue latérale

Fenêtres :

- Ensemble des façades : Carrée ou rectangulaire, à battant
- Sous-sol : Rectangulaires coulissantes

Lucarnes : Aucune

Ornements : Aucune

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Excellent

État d'authenticité : Passable



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

2, RUE DES EUDISTES

Maison du Docteur

Fiche technique

Municipalité : L'île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 062 038

Site archéologique : Non

Année de construction : 1910



A
N
T

Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 2, rue des Eudistes est construite en 1910 au sommet d'un talus, entre le cœur du village de Port-Menier et le site de l'ancienne villa Menier. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale, sa valeur historique et sa valeur paysagère, liée à son contexte d'insertion.

La maison située au 2, rue des Eudistes est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Comme la majorité des bâtiments construits sur l'île d'Anticosti durant cette période, son style architectural est un amalgame entre l'architecture normande et les méthodes constructives américaines. Rappelant le cottage vernaculaire américain à étages, son architecture unique en Minganie présente un volume de gabarit imposant, réparti sur deux étages et demi, coiffé d'une toiture à demi-croupes comportant de larges saillies. La présence d'une lucarne rampante occupant presque toute la largeur du bâtiment donne du côté de la baie Gamache.

La maison du Docteur possède un bon état d'authenticité. Malgré certaines modifications, les nombreuses ouvertures ont conservé des dimensions et des systèmes de fermetures similaires à celles d'origine. Les travaux de remplacement du revêtement des murs extérieurs ont quant à eux, une apparence cohérente avec l'époque de construction. Cependant le parement horizontal remplace les planches de bois d'origine qui créaient tout un jeu de motifs en raison de leur alternance horizontale et verticale. La transformation de la galerie avant en véranda affecte la lecture de la volumétrie d'origine, mais ne nuit pas à la cohérence de l'ensemble. Finalement, la cheminée de briques a été retirée.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • **Supérieur** • Bon • Moyen • Faible



Façade principale

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier.

La maison située au 2, rue des Eudistes est surnommée « maison du Docteur », parce que le docteur Martin aurait été son premier occupant. Construite en 1910, cette demeure est réalisée parallèlement au chantier de la rue du Cap-Blanc, où l'on retrouve onze maisons partageant un style architectural similaire. Le docteur Martin continuera de pratiquer en tant que médecin en chef lorsque l'île sera rachetée par l'Anticosti Corporation (devenue la Consolidated Bathurst).

Personnes ou groupe associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti
- Docteur Martin, médecin en chef de l'île d'Anticosti



Le 2, rue des Eudistes vers 1975. Source : Gilles Langevin. Fonds Ministère de la Culture et des Communications, Office du film du Québec, BAnQ — E6, S7, SS1, D752401-752494z



Contexte d'implantation

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain à étages à toit demi-croupe
- Implantation face à la baie Gamache, au sommet d'un talus
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Transformation de la galerie avant pour en faire une veranda
 - Ajout d'un escalier pour mener au 2^e étage, façade latérale droite
 - Ajout d'un balcon au-dessus de l'entrée du 2^e étage, façade latérale droite
 - Retrait de l'appentis arrière
 - Ajout de deux portes d'entrées avec tambour à l'arrière

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½ étages

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Véranda

Saillies :

- Balcon
- Cheminée de brique
- Galerie
- Tambours

Fondation : Béton

Toit (forme + matériaux) : À demi-croupe — Bardeau d'asphalte

Revêtement : Plastique — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Façades latérales droite et gauche, à chaque bout de la véranda : Contemporaine à panneaux avec fenêtre guillotine.
- Tambours arrière et façade latérale droite : Contemporaine à panneaux avec vitrage

Fenêtres :

- Ensemble des façades : Rectangulaire, contemporaine, à guillotine
- Véranda : Rectangulaire, en bois, à carreaux

Lucarnes :

- Façade avant : Rampante
- Façade arrière : À pignon à fenêtre pendante

Ornements :

- Balustrade de bois
- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Bon

État d'authenticité : Bon



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

4, RUE DES EUDISTES

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 062 037

Site archéologique : Non

Année de construction : 1922



Évaluation du potentiel patrimonial

La résidence située au 4, rue des Eudistes est construite en 1922 au sommet d'un talus, entre le cœur du village de Port-Menier et le site de l'ancienne villa Menier. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale, pour sa valeur historique et pour sa valeur paysagère, liée à son contexte d'insertion.

Elle est un témoin de la période durant laquelle Gaston Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Comme la majorité des bâtiments construits sur l'île d'Anticosti durant cette période, son architecture est issue d'un amalgame entre l'architecture normande et les méthodes constructives américaines. Rappelant le cottage vernaculaire américain à étages, son architecture présente un volume réparti sur deux étages coiffé d'une toiture à demi-croupes comportant de larges saillies.

Le niveau d'authenticité de la maison située au 4, rue des Eudistes est considéré comme étant passable. Plusieurs modifications au niveau des ouvertures (fermetures, changement de dimensions, ajout d'une porte) et au niveau des agrandissements à l'arrière affectent son état d'authenticité, bien que la volumétrie d'origine demeure lisible. Les trois lucarnes à pignon disposées de façon asymétrique sur la façade tournée vers la baie Gamache ont été retirées, de même que la cheminée de briques. Les travaux de remplacement du revêtement des murs n'ont pas une apparence cohérente avec l'époque de construction et les éléments ornementaux d'époque ont été retirés, c'est-à-dire les planches cornières et les chambranles. Cependant, la disposition du clin de plastique, ici horizontal, ici vertical, rappelle un jeu de motifs autrefois présent sur le bâtiment.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • **Moyen** • Faible



Façade principale

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier. À la mort d'Henri Menier, c'est son frère Gaston qui hérite de l'île d'Anticosti.

La résidence située au 4, rue des Eudistes date de 1922 et compte parmi les dernières habitations construites durant la période Menier. La production architecturale de cette période est soumise à un contrôle du style par le propriétaire des lieux, qui impose des styles architecturaux européens.

Personnes ou groupe associés :

- Gaston Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Le 4, rue des Eudistes vers 1975. Source : Gilles Langevin. Fonds Ministère de la Culture et des Communications, Office du film du Québec, BAnQ — E6, S7, SS1, D752401-752494z



Vue aérienne

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain à étages à toit à demi-croupes
- Implantation orientée vers la baie Gamache, au sommet d'un talus
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Ajout d'un tambour avant
 - Retrait des lucarnes
 - Fermeture de deux ouvertures, façade latérale droite
 - Agrandissement arrière, sur deux étages
 - Ajout d'un tambour sur l'agrandissement arrière

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½ étages

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement arrière

Saillies :

- Galerie avant
- Tambours

Fondation : Béton

Toit (forme + matériaux) : À demi-croupe — Bardeaux d'asphalte

Revêtement :

- Revêtement principal : Plastique — Parement horizontal
- Revêtement au niveau supérieur : Plastique — Parement vertical

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec fenêtre guillotine

Fenêtres :

- Ensemble des façades : Rectangulaire, contemporaine, à guillotine
- Façade avant (1) : Rectangulaire, contemporaine, composée
- Tambour : Rectangulaire, en bois, fixe
- Façade latérale gauche (1) : Rectangulaire, en bois, à battant
- Façade latérale gauche (1) : Rectangulaire, contemporaine, à battant
- Façade latérale droite (1) : Rectangulaire, en bois, à carreaux, fixe,

Lucarnes : Aucune

Ornements :

- Balustrade de bois
- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Passable

État d'authenticité : Passable



Vue du côté gauche



Façade arrière

1, RUE DE LA FAUNE

Ancien hôpital d'Anticosti

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5062086

Site archéologique : Non

Année de construction : 1900



A
N
T

Évaluation du potentiel patrimonial

Le bâtiment situé au 1, rue de la Faune est construit en 1900. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Il est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Il est construit en 1900 à titre d'hôpital pour les habitants de l'île. Son style architectural est inspiré du cottage vernaculaire américain d'un étage et demi. Ce style s'exprime par son plan rectangulaire, son volume simple sur un étage et demi et sa toiture à deux versants droits.

Le niveau d'authenticité du 1, rue de la Faune est passable. En effet, plusieurs modifications altèrent la lecture des caractéristiques architecturales d'origine, bien que le volume d'origine du bâtiment soit toujours lisible. Tout d'abord, la composition d'origine était symétrique, avec une galerie avant couverte en forme de « L » sur la façade avant et la façade latérale droite.

Dans les années 1930, lorsque l'Anticosti Corporation (devenue la Consolidated Bathurst ou Consol) est propriétaire de l'île, la galerie est transformée en véranda vitrée, créant un espace très confortable pour le rétablissement des malades. Éventuellement, la véranda est retirée pour laisser place à une petite galerie couverte, en façade avant seulement. De plus, la symétrie du bâtiment est altérée par le changement de la lucarne, réduite de dimension et décalée sur la droite. Des travaux ont également été apportés aux fondations, il semble que celles-ci aient été couvertes de béton en surépaisseur et camouflées sous du clin de plastique de la même couleur que le reste du revêtement extérieur. Des interventions au niveau des ouvertures viennent modifier le type de fenêtres, ainsi que leurs dimensions.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • **Moyen** • Faible

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier.

L'ancien hôpital est construit dès 1900 sur l'île, il s'agit d'un des premiers bâtiments commandés par Henri Menier dans le secteur de Baie-Ellis (Port-Menier). Il s'agit d'abord d'une remise, construite dans les mêmes années que la ferme Saint-Georges, située de l'autre côté du chemin de la Ferme. En 1926, les Menier vendent l'île et tous ses bâtiments à la compagnie Anticosti Corporation (devenue Consolidated Bathurst ou Consol). Comme Anticosti est une propriété privée, tous les services à la population sont à la charge du propriétaire, y compris l'hôpital. C'est la compagnie qui transforme l'ancienne remise en hôpital afin de recevoir les ouvriers victimes de blessures mineures.

Éventuellement, le bâtiment vient aux mains d'un particulier qui le convertit en un gîte. Bien que l'usage initial n'est plus celui d'un lieu de soin et de guérison, il en demeure un lieu de repos mettant à profit la configuration d'origine et ses nombreuses chambres.

Personnes ou groupe associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Façade principale



Ancien hôpital de port-Menier vers 1920-1930. Source : Fonds Joseph-Émile Chabot, BAnQ Sept-Îles.

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain d'un étage et demi à toit à deux versants droits
- Implantée parallèlement à la baie Gamache, suivant l'implantation des rues au village, bien que située plus loin
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Retrait de la cheminée de briques
 - Modification de la lucarne centrée, créant une asymétrie
 - Modification du style de la lucarne, initialement à pignon et devenue rampante
 - Fermeture de la porte latérale droite
 - Retrait de la véranda en « L »

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 1 ½

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Aucune

Saillies :

- Auvent
- Galerie couverte

Fondation : Béton

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits — Bardeaux d'asphalte

Revêtement : Plastique — parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine
- Porte secondaire : Contemporain à panneaux avec vitrage

Fenêtres :

- Ensemble des façades (12) : Rectangulaire, contemporaine, à battant
- Façade latérale droite (1) : Rectangulaire, contemporaine, composée
- Façades avant et latérale droite, sur les fondations (2) : Carrée, en bois, fixe

Lucarnes : Rampante

Ornements :

- Balustrade de bois
- Chambranles
- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Bon

État d'authenticité : Passable



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

1, RUE DU FLEURUS

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5061983

Site archéologique : Non

Année de construction :
entre 1910 et 1912



Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 1, rue du Fleurus est construite vers 1911. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique. Le bâtiment est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Son architecture s'inspire de celle du cottage vernaculaire américain à étages, avec quelques variations, notamment une distribution asymétrique de ses ouvertures et son plan irrégulier. En effet, le plan au sol irrégulier du 1, rue du Fleurus, en forme de « T » se distingue des autres constructions érigées sur l'île à pareille époque. L'authenticité de la maison du 1, rue du Fleurus est passable. Bien que la volumétrie d'origine soit toujours lisible, de nombreuses modifications ont été apportées au niveau des ouvertures et des logiques d'entrées. On observe notamment le remplacement des deux fenêtres au deuxième étage de la façade latérale gauche par une fenêtre centrée, le retrait des fenêtres de la façade latérale droite. De plus, la cheminée de briques a été retirée. Les travaux de remplacement du revêtement des murs ont une apparence cohérente avec l'époque de construction et certains éléments ornementaux d'époque ont été préservés, c'est-à-dire les planches cornières et les chambranles. Des persiennes décoratives ont été ajoutées à toutes les fenêtres.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • **Moyen** • Faible

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier. À la mort d'Henri Menier, c'est son frère Gaston qui hérite de l'île d'Anticosti. La maison située au 1, rue du Fleurus est une résidence construite entre 1910 et 1912, soit dans une période de construction intense à Baie-Ellis. En 1926, Gaston Menier vend l'île, et tous ses bâtiments et infrastructures, dont la maison située au 1, rue du Fleurus, à une compagnie forestière canadienne-anglaise. Éventuellement, le bâtiment est acquis par un particulier et conserve son usage résidentiel.

Personnes ou groupe associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti



Vue aérienne

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain à étages avec mur pignon en façade principale
- Bâtiment implanté de façon parallèle à la rue
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Ajout d'un tambour en façade latérale gauche
 - Retrait de la galerie en « L » qui couvrait les façades avant et latérale gauche

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 étages

Implantation : Isolée

Plan au sol : En « T »

Annexes : Agrandissement

Saillies : Tambour

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits —
Tôle profilée

Revêtement : Plastique — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine, entièrement vitrée
- Portes secondaires :
- Façade latérale gauche : Contemporaine à panneaux avec vitrage en arc surbaissé
- Façade latérale droite : Porte-fenêtre coulissante

Fenêtres :

- Ensemble des façades (9) : Rectangulaires, contemporaines à battants
- Façade arrière (2) : Rectangulaire, contemporaine, composée

Lucarnes : Aucune

Ornements :

- Chambranles
- Persiennes
- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Excellent

État d'authenticité : Passable



Façade principale



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

4, RUE DU FLEURUS

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5061986

Potentiel archéologique : Non

Année de construction : 1920



Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 4, rue du Fleurus est une résidence construite en 1920 dont l'architecture rappelle celle d'un cottage vernaculaire américain d'un étage et demi avec mur pignon face à la rue. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale, liée à l'ensemble dont elle fait partie, et pour sa valeur historique, liée à son contexte de construction.

Le bâtiment appartient à un groupe de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier d'Anticosti. À l'origine, elles ont toutes leur entrée principale du côté de la rue, soit du côté du mur pignon. Elles se démarquent par le fait qu'elles possèdent deux lucarnes sur chacun de leurs versants. Ces maisons étaient, à l'origine, à peu près identiques. Les différentes modifications apportées, notamment à la volumétrie, au revêtement extérieur et à certains éléments d'ornementation de certaines les distinguent aujourd'hui.

La maison située au 4, rue du Fleurus possède un bon état d'authenticité. Aucune modification n'affecte de manière importante la lecture du volume et des lignes du bâtiment. Bien que l'on remarque le remplacement de certaines fenêtres par des modèles contemporains, on note la présence de certaines fenêtres et contre-fenêtres d'origine sur la façade principale. Cependant, les ouvertures de la façade latérale droite ont été retirées et l'espace, comblé. L'apparence du revêtement en clin posé à l'horizontale est cohérente avec l'époque de construction et les travaux de remplacement du revêtement ont conservé les éléments ornementaux, c'est-à-dire les chambranles et les planches cornières. La cheminée de briques est, quant à elle, toujours en place.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible



Vue aérienne de la rue du Fleurus

Informations historiques

La maison située au 4, rue du Fleurus est une résidence issue d'une réutilisation de l'ancien camp forestier d'Anticosti. En effet, vers 1920, le camp est converti en sept maisons, disposées en deux rangées de manière perpendiculaire aux rues de la Bacchante et du Fleurus. Ces habitations seront habitées par les ouvriers de l'Anse-aux-Fraises et de Baie-Sainte-Claire qui travaillaient à Baie-Ellis. Ces maisons représentent une amélioration considérable pour ces employés et leur famille, leur épargnant une longue route matin et soir pour se rendre au travail.

Personnes ou groupe associés :

- Gaston Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti
- Georges Martin-Zédé, directeur général de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons de la Bacchante et du Fleurus vers 1975. Source : Gilles Langevin. Fonds Ministère de la Culture et des Communications, Office du film du Québec, BAnQ — E6, S7, SS1, D752401-752494z

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain d'un étage et demi avec mur pignon en façade
- Fait partie d'un regroupement de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier.
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Disparition des fenêtres sur la façade latérale droite
 - Ajout d'un appentis latéral droit
 - Agrandissement de l'appentis latéral gauche, de manière à couvrir toute la façade gauche
 - Caractéristiques architecturales

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 1 ½ étage

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement

Saillies :

- Cheminée de pierre
- Galerie
- Tambours

Fondation : Inconnue.

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits — Bardeaux d'asphalte

Revêtement : Plastique — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes

- Porte principale : Contemporaine avec vitrage
- Portes secondaires :
- Appentis latéral gauche : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine
- Tambour latéral droit : Jumelles en bois avec grille d'aération, appentis latéral droit

Fenêtres :

- Ensemble des façades (8) : Rectangulaire, en bois, à carreaux, à battant
- Ensemble des façades (5) : Rectangulaire, contemporaine, à battant
- Tambour avant (3) : Carrée, en bois, fixe

Lucarnes :

- Façades latérales (4) : À pignon à fenêtre pendante

Ornements :

- Balustrade en bois
- Chambranles
- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Excellent

État d'authenticité : Bon



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

6, RUE DU FLEURUS

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 062 000

Site archéologique : Non

Année de construction : 1920



Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 6, rue du Fleurus est une résidence construite en 1920 dont l'architecture rappelle celle d'un cottage vernaculaire américain d'un étage et demi avec mur pignon face à la rue. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale, liée à l'ensemble dont elle fait partie, et pour sa valeur historique, liée à son contexte de construction.

Il appartient à un groupe de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier d'Anticosti. À l'origine, elles ont toutes leur entrée principale du côté de la rue, soit du côté du mur pignon. Elles se démarquent par le fait qu'elles possèdent deux lucarnes sur chacun de leurs versants. Ces maisons étaient, à l'origine, à peu près identiques. Les différentes modifications apportées, notamment à la volumétrie, au revêtement extérieur et à certains éléments d'ornementation de certaines les distinguent aujourd'hui.

L'état d'authenticité du 6, rue du Fleurus est passable, puisque plusieurs modifications liées aux ouvertures et au parement ont été réalisées, ainsi que le remplacement du tambour avant pour en faire un espace habitable. Néanmoins, aucune modification n'affecte de manière importante la volumétrie de la maison. Bien que le remplacement du revêtement extérieur ait une apparence cohérente avec son époque de construction, les travaux de remplacement n'ont pas conservé les éléments d'ornementation d'origine, soient les chambranles et les planches cornières. La cheminée de briques d'origine est toujours en place.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible



Vue aérienne de la rue du Fleurus

Informations historiques

Le 6, rue du Fleurus est une résidence issue d'une réutilisation de l'ancien camp forestier d'Anticosti. En effet, vers 1920, le camp est converti en sept maisons, disposées en deux rangées de manière perpendiculaire aux rues de la Bacchante et du Fleurus. Ces habitations seront habitées par les ouvriers de l'Anse-aux-Fraises et de Baie-Sainte-Claire qui travaillaient à Baie-Ellis. Ces maisons représentent une amélioration considérable pour ces employés et leur famille, leur épargnant une longue route matin et soir pour se rendre au travail.

Personnes ou groupe associés :

- Gaston Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti
- Georges Martin-Zédé, directeur général de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons de la Bacchante et du Fleurus vers 1975. Source : Gilles Langevin. Fonds Ministère de la Culture et des Communications, Office du film du Québec, BAnQ — E6, S7, SS1, D752401-752494z

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain d'un étage et demi à toit à deux versants et mur pignon face à la rue
- Fait partie d'un regroupement de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier.
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Disparition de la fenêtre centrale du 2e étage en façade principale
 - Disparition d'une fenêtre au rez-de-chaussée, façade arrière
 - Agrandissement de l'appentis latéral gauche, de manière à couvrir toute la façade gauche
 - Agrandissement du tambour avant, de manière à créer un espace habitable qui court toute la façade avant.

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 1 ½ étage

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes :

- Agrandissement avant
- Agrandissement latéral gauche

Saillies :

- Cheminée de brique
- Galerie avant

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droit — Bardeaux d'asphalte

Revêtement :

- Revêtement principal : Plastique — Parement horizontal
- Niveau du pignon : Bois — Parement vertical

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine
- Porte secondaire : à Porte-fenêtre coulissante

Fenêtres :

- Ensemble des façades (11) : Rectangulaire, contemporaine, à battant
- Agrandissements (4) : Rectangulaire, coulissante
- Façade latérale droite : rectangulaire, contemporaine, composée

Lucarnes :

- Façades latérales (4) : À pignon à fenêtre pendante

Ornements :

- Balustrade en bois
- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Bon

État d'authenticité : Passable



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

8, RUE DU FLEURUS

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5062008

Site archéologique : Non

Année de construction : 1920



Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 8, rue du Fleurus est une résidence construite en 1920 dont l'architecture rappelle celle d'un cottage vernaculaire américain d'un étage et demi avec mur pignon face à la rue. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale, liée à l'ensemble dont elle fait partie, et pour sa valeur historique, liée à son contexte de construction.

Le bâtiment appartient à un groupe de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier d'Anticosti. À l'origine, elles ont toutes leur entrée principale du côté de la rue, soit du côté du mur pignon. Elles se démarquent par le fait qu'elles possèdent deux lucarnes sur chacun de leurs versants. Ces maisons étaient, à l'origine, à peu près identiques. Les différentes modifications apportées, notamment à la volumétrie, au revêtement extérieur et à certains éléments d'ornementation de certaines les distinguent aujourd'hui.

Aucune modification n'affecte de manière importante la volumétrie de la maison située au 8, rue du Fleurus. Bien que le remplacement du revêtement extérieur ait une apparence cohérente avec son époque de construction, les travaux de remplacement n'ont pas conservé les éléments d'ornementation d'origine, soient les chambranles et les planches cornières. Des volets ornementaux ont quant à eux été ajoutés aux nouvelles fenêtres.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible



Vue aérienne de la rue du Fleurus

Informations historiques

La maison située au 8, rue du Fleurus est une résidence issue d'une réutilisation de l'ancien camp forestier d'Anticosti. En effet, vers 1920, le camp est converti en sept maisons, disposées en deux rangées de manière perpendiculaire aux rues de la Bacchante et du Fleurus. Ces habitations seront habitées par les ouvriers de l'Anse-aux-Fraises et de Baie-Sainte-Claire qui travaillaient à Baie-Ellis. Ces maisons représentent une amélioration considérable pour ces employés et leur famille, leur épargnant une longue route matin et soir pour se rendre au travail.

Personnes ou groupe associés :

- Gaston Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti
- Georges Martin-Zédé, directeur général de l'île d'Anticosti



Façade principale



Maisons de la Bacchante et du Fleurus vers 1975. Source : Gilles Langevin. Fonds Ministère de la Culture et des Communications, Office du film du Québec, BAnQ — E6, S7, SS1, D752401-752494z

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain d'un étage et demi avec mur pignon en façade
- Fait partie d'un regroupement de sept maisons, toutes issues de la récupération de l'ancien camp forestier.
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Disparition de la fenêtre centrale du 2^e étage en façade principale
 - Disparition d'une fenêtre au rez-de-chaussée, façade latérale droite
 - Disparition d'une fenêtre au 2^e étage, façade arrière
 - Agrandissement de l'appentis latéral gauche, de manière à couvrir toute la façade gauche
 - Agrandissement du tambour avant, de manière à créer un espace habitable qui court toute la façade avant.

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 1 ½ étage

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissements

Saillies : Escalier

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : À deux versants droits — Tôle profilée

Revêtement : Plastique — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec vitrage à carreaux en applique
- Porte secondaire : Contemporaine à panneaux

Fenêtres :

- Ensemble des façades (12) : Rectangulaire, contemporaine, à battant
- Agrandissement avant (2) : Rectangulaire, contemporaine, composée

Lucarnes :

- Façades latérales (4) : À pignon à fenêtre pendante

Ornementations :

- Persiennes
- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Passable

État d'authenticité : Passable



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

1, RUE DES MENIER

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 061942

Site archéologique : Non

Année de construction : 1924



A
N
T

Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 1, rue des Menier est construite en 1924. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique. Elle est située à l'écart du village de Port-Menier, près du site qui accueillait autrefois la villa Menier. Le bâtiment est un témoin de la période durant laquelle Gaston Menier est propriétaire de l'île d'Anticosti. Il s'agit en effet de l'une des maisons qui accueillait l'intendance de la villa.

Son style architectural est inspiré de la maison cubique. Ce style s'exprime par son plan carré, son volume simple sur deux étages et son toit en pavillon à faible pente. Ce style architectural est développé par l'architecte américain Frank Kidder à la fin du 19^e siècle et communément appelé Four Square House.

Cette maison possède un bon état d'authenticité. La volumétrie du bâtiment d'origine est encore lisible, malgré certains agrandissements (agrandissement avant, appentis et tambour). De nombreuses modifications ont été apportées au niveau des ouvertures et du revêtement. Le clin posé à l'horizontale et de couleur bourgogne rappelle le motif dans l'orientation des planches de bois d'origine. De plus, les éléments décoratifs typiques de ce style architectural et de l'île d'Anticosti durant cette période, c'est-à-dire les planches cornières et les chambranles, semblent avoir été retirés, de même que les équerres qui soutenaient le débord de toit des lucarnes à pignon et le fleuron. La cheminée de briques est toujours en place.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible



Façade principale

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier près duquel il fait construire une grande villa. À la mort d'Henri Menier, c'est son frère Gaston qui hérite de l'île d'Anticosti.

La maison située au 1, rue des Menier est une résidence construite en 1922, durant la période de Gaston Menier. Cette habitation sert à loger certains employés de la villa Menier, notamment des membres de la famille Lejeune. En 1926, Henri Menier vend l'île et tous ses bâtiments et infrastructures, dont la maison située au 1, rue des Menier, à l'Anticosti Corporation (devenue Consolidated Bathurst ou Consol). Durant cette période, les résidents de la résidence située au 1, rue des Menier continuent de s'occuper de l'entretien de la villa Menier, jusqu'à ce qu'elle soit incendiée par la compagnie dans les années 1950.

Personnes ou groupe associés :

- Gaston Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti
- Anticosti Corporation (devenue Consolidated Bathurst)



Le 1, rue des Menier en 1975. Source : Gilles Langevin. Fonds Ministère de la Culture et des Communications, Office du film du Québec, BAnQ — E6, S7, SS1, D752401-752494z



Contexte d'implantation

Description du bâtiment

- Maison cubique
- Implantation parallèle à la rue, perpendiculaire à la baie Gamache
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Fermeture partielle de la galerie avant pour un faire un espace tambour
 - Ajout d'un tambour avant, accès à l'espace sous la galerie avant
 - Ajout d'un tambour arrière
 - Ajout d'une large galerie en L, courant la façade latérale gauche et arrière

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 étages

Implantation : Isolée

Plan au sol : Carré

Annexes : Aucune

Saillies :

- Auvent
- Cheminée de brique
- Galerie
- Tambours

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : Toit en pavillon à faible pente — Tôle profilée

Revêtement : Matériau contemporain (fibre de bois agglomérée) — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec vitrage avec carreaux en applique
- Portes secondaires :
- Façade arrière Contemporaine à panneaux avec vitrage
- Façade latérale gauche : Porte-fenêtre coulissante
- Façade avant : En bois avec vitrage

Fenêtres :

- Ensemble des façades (9) : Rectangulaires, contemporaines, à battant
- Façade principale (2) : Rectangulaires, contemporaines, coulissantes
- Façade principale (4) : Rectangulaires, contemporaines, à guillotine
- Façade arrière et latérales droite et gauche (3) : Rectangulaires, contemporaines, composées

Lucarnes :

- Ensemble des façades (4) : À fenêtre pendante

Ornements :

- Balustrade de bois

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Excellent

État d'authenticité : Bon



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

3, RUE DES MENIER

Fiche technique

Municipalité : L'île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5061944

Site archéologique : Non

Année de construction : 1922



Évaluation du potentiel patrimonial

La maison située au 3, rue des Menier est construite en 1922. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique. Elle est située à l'écart du village de Port-Menier, près du site qui accueillait autrefois la villa Menier.

Le bâtiment est un témoin de la période durant laquelle Gaston Menier est propriétaire de l'île d'Anticosti. Il s'agit en effet de l'une des maisons qui accueillait l'intendance de la villa. Son style architectural est inspiré de la maison cubique. Ce style s'exprime par son plan carré, son volume simple sur 2 étages et demi et son toit en pavillon à faible pente. Ce style architectural est développé par l'architecte américain Frank Kidder à la fin du 19^e siècle et communément appelé Four Square House.

En raison des modifications importantes apportées au 3, rue des Menier, son état d'authenticité est considéré comme mauvais. Typiquement, les maisons de ce style architectural ont une composition symétrique de la façade avec une porte d'entrée centrée. Ici, on observe une absence d'ouverture inhabituelle sur la façade avant, laissant croire que l'entrée principale a été déplacée sur la façade latérale droite où un espace tambour a été ajouté. La consultation d'un plan commandé par l'Anticosti Corporation démontre en fait que la façade principale actuelle correspond à la façade arrière de la maison d'origine puisque la rue a été déplacée vers la fin du 20^e siècle. De plus, trois des quatre lucarnes à pignon, une sur chaque façade, ont été retirées. La lucarne de la façade avant actuelle à quant à elle été agrandie de manière importante.

Les travaux de remplacement du revêtement des murs ont une apparence cohérente avec l'époque de construction et certains éléments décoratifs typiques de ce style architectural et de l'île d'Anticosti, c'est-à-dire les chambranles, semblent avoir été conservés et des persiennes ont été ajoutées aux fenêtres. La pose du clin actuel à l'horizontale efface cependant le motif autrefois créé par l'utilisation de clin ici horizontal et ici vertical. La cheminée de briques a été retirée.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • **Moyen** • Faible

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier près duquel il fait construire une grande villa. À la mort d'Henri Menier, c'est son frère Gaston qui hérite de l'île d'Anticosti.

La maison située au 3, rue des Menier est une résidence construite en 1922, durant la période de Gaston Menier. Cette habitation sert à loger certains employés de la villa Menier, notamment des membres de la famille Lejeune. En 1926, Henri Menier vend l'île et tous ses bâtiments et infrastructures, dont la maison située au 3, rue des Menier, à l'Anticosti Corporation (devenue Consolidated Bathurst ou Consol). Durant cette période, les résidents de la résidence du 3, rue des Menier continuent de s'occuper de l'entretien de la villa Menier, jusqu'à ce qu'elle soit incendiée par la compagnie dans les années 1950.

Personnes ou groupe associés :

- Gaston Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti
- Anticosti Corporation (devenue Consolidated Bathurst)



Façade principale



Le 1, rue des Menier en 1975. Source : Gilles Langevin. Fonds Ministère de la Culture et des Communications, Office du film du Québec, BAnQ — E6, S7, SS1, D752401-752494z

Description du bâtiment

- Maison cubique
- Implantation parallèle à la rue, perpendiculaire à la baie Gamache
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Retrait de la porte d'entrée avant, déplacée côté latéral droit
 - Ajout d'un tambour latéral droit

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½

Implantation : Isolée

Plan au sol : Carré

Annexes : Aucune

Saillies :

- Entrée de cave
- Galerie arrière
- Remise
- Tambour

Fondation : Béton

Toit (forme + matériaux) : Toit en pavillon à faible pente — Tôle profilée

Revêtement : Matériau contemporain (fibre de bois agglomérée) — Parement horizontal

Ouvertures :

Portes

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec fenêtre guillotine
- Porte secondaire : Porte-fenêtre coulissante

Fenêtres :

- Ensemble des façades (9) : Rectangulaire, à battant, avec carreaux en applique
- Ensemble des façades (5) : Rectangulaire, contemporaine, composée, avec carreaux en applique

Lucarnes :

- Façade principale (1) : À pignon

Ornements :

- Chambranles

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Excellent

État d'authenticité : Mauvais



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

MAISON DE BAIE SAINTE-CLAIRE

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Baie-Sainte-Claire

Usage : Résidentiel

Cadastre : 5 061927

Site archéologique : Non

Année de construction : avant 1900



Évaluation du potentiel patrimonial

La maison de Baie-Sainte-Claire est construite avant 1900. Elle présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique. Elle est un témoin du tout début de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Comme la majorité des bâtiments construits sur l'île d'Anticosti durant cette période, son architecture est issue d'un amalgame entre l'architecture normande et les méthodes constructives américaines. Cette influence rappelant le cottage vernaculaire américain à étages, s'exprime par son plan rectangulaire, son volume simple sur 2 étages et demi et sa toiture à demi-croupe (volume avant). Un agrandissement à l'arrière, implanté perpendiculairement au bâtiment principal, sur deux étages et avec un toit à deux versants, vient compléter l'espace habitable.

L'état d'authenticité du bâtiment de la route de Baie-Sainte-Claire est excellent grâce à d'importants travaux de restauration réalisés au cours des années 2010. La volumétrie d'origine est respectée, tandis que l'ensemble des travaux portant sur les éléments de revêtement (murs et toit) et des ouvertures (portes et fenêtres) emploie des matériaux cohérents avec l'époque de construction. Les cheminées de briques sont toujours présentes, mais semblent avoir été refaites, tandis que de nouvelles fondations de béton ont été coulées.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • **Supérieur** • Bon • Moyen • Faible



Façade principale

Informations historiques

Lorsque Henri Menier devient propriétaire de l'île d'Anticosti en 1895, il commande la construction d'un village à baie Sainte-Claire, près de la pointe ouest de l'île. Un village y était déjà installé, celui de la Baie-des-Anglais ou English Bay. Menier rebaptisa le village en l'honneur de sa mère et en fit son centre administratif. Henri Menier et son directeur général, Georges Martin-Zédé, amorcent aussitôt la construction d'infrastructures et d'édifices à Baie-Sainte-Claire, dont un quai, un observatoire météorologique, une chapelle, un hôpital, de nombreuses résidences, des ateliers, une boulangerie, une scierie, une ferme modèle et divers bâtiments administratifs.

Éventuellement, le village est peu à peu délaissé au profit de Baie-Ellis (Port-Menier), plus à l'est, un site plus apte à construire un port de mer. Les maisons de Baie-Sainte-Claire sont donc graduellement abandonnées et démantelées, alors que d'importants chantiers ont lieu dès les années 1900 à Baie-Ellis (Port-Menier). En 1926, les Menier vendent l'île et tous ses bâtiments et infrastructures à l'Anticosti Corporation (devenue Consolidated Bathurst). À ce moment, il ne reste qu'une poignée de bâtiments à Baie-Sainte-Claire.

L'île est finalement rachetée par le Gouvernement du Québec en 1974. La maison de Baie-Sainte-Claire est finalement cédée à la Municipalité et elle est restaurée vers la fin des années 2010 à l'initiative de la Municipalité et de résidents de l'île. Elle n'appartient pas à des particuliers et ne possède actuellement aucun usage.

Personnes ou groupe associés :

- Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti
- Georges Martin-Zédé, directeur général de l'île d'Anticosti



La maison de Baie-Sainte-Claire vers 1975. Source : Gilles Langevin. Fonds Ministère de la Culture et des Communications, Office du film du Québec, BAnQ — E6, S7, SS1, D752401-752494z

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain à étages à toit à croupe
- Implantation face à la Saint-Laurent
- Dernière maison de l'ancien village de Baie-Sainte-Claire, toutes construites selon un style similaire
- Maison totalement rénovée
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Nouvelle fondation de béton

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement

Saillies :

- Cheminée de brique
- Galerie
- Tambour

Fondation : Béton

Toit (forme + matériaux) :

- Volume avant : Toit à demi-croupe — Bardeaux d'asphalte
- Volume arrière : Toit à deux versants droits — Bardeaux d'asphalte

Revêtement : Bois — Planches à feillure

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : En bois à panneaux avec vitrage
- Porte secondaire : En bois à panneaux avec vitrage à carreaux

Fenêtres :

- Fenêtre (11) : Rectangulaire, en bois, à battant, à carreaux

Lucarnes : Aucune

Ornementations :

- Chambranles
- Planches cornières

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Excellent

État d'authenticité : Excellent



Contexte d'implantation



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

12, RUE DES OLYMPIADES

Ancien entrepôt de Port-Menier

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Port-Menier

Usage : Commercial

Cadastre : 5 069 971

Site archéologique : Non

Année de construction : 1910



A
N
T

Évaluation du potentiel patrimonial

Le bâtiment situé au 12, rue des Olympiades est un ancien entrepôt construit en 1910 près du site où se trouvait le magasin général. Il présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et pour sa valeur historique. Il est un témoin de la période durant laquelle Henri Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. À cette époque, l'un de ses projets est d'intégrer l'industrie des pâtes et papiers en exploitant le bois de l'île.

Comme la majorité des bâtiments construits sur l'île d'Anticosti durant cette période, son architecture est issue d'un amalgame entre l'architecture normande et les méthodes constructives américaines. Cette influence s'exprime par son plan rectangulaire, son volume simple sur deux étages et demi et sa toiture à demi-croupes sur lequel on retrouve dix lucarnes disposées de part et d'autre du bâtiment. On constate la présence d'un étage supplémentaire sur le côté de la rue du Cap-Blanc, puisque le bâtiment est implanté dans un talus.

L'état d'authenticité situé au 12, rue des Olympiades est bon, malgré les modifications qu'a subi le bâtiment. La volumétrie d'origine est respectée, seulement un tambour a été ajouté en façade avant. L'ensemble des lucarnes est préservé tout comme la forme du toit en demi-croupe. Quelques ouvertures sont fermées, surtout du côté de l'ancien quai de transbordement. Cependant, les travaux de remplacement du revêtement des murs n'ont pas une apparence cohérente avec l'époque de construction. En effet, les plans de l'Anticosti Corporation réalisés et mis à jour entre 1923 et 1928 indiquent que l'entrepôt était alors couvert de bardeau de métal. Ce bardeau est encore visible sur les photographies de 1975. Même chose pour le toit, autrefois couvert de bardeau de cèdre, maintenant remplacé par de la tôle. La plupart des éléments décoratifs typiques de ce style architectural et de l'île d'Anticosti, c'est-à-dire les chambranles et les planches cornières, ont été retirées. Cependant, des fleurons couronnant le bâtiment à chacune des extrémités du toit sont conservés et témoignent d'une certaine attention portée à l'esthétisme d'un entrepôt.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • **Bon** • Moyen • Faible

Informations historiques

En 1895, Henri Menier, riche homme d'affaires français, devient propriétaire de l'île d'Anticosti. Quelques années plus tard, avec l'aide de son bras droit Georges-Martin Zédé, Henri Menier décide de déplacer le centre villageois qui se trouvait alors à Baie-Sainte-Claire, près de la Baie Ellis (Gamache). C'est ainsi que naît le village de Port-Menier.

La construction du bâtiment situé au 12, rue des Olympiades correspond à la phase d'industrialisation de l'île par monsieur Henri Menier qui décide d'exploiter le bois de l'île pour l'industrie des pâtes et papier. Ce projet nécessite diverses infrastructures, dont entre autres des espaces d'entreposage et un chemin de fer. L'entrepôt situé au 12, rue des Olympiades est donc réalisé dans ce contexte. Il s'agit d'un bâtiment long, ce qui facilite le transbordement entre les wagons et l'espace d'entreposage au premier étage, soit au niveau de la rue du Cap-Blanc. Son deuxième étage, situé au niveau de la rue des Olympiades, permet de recevoir d'autres livraisons.

Aujourd'hui, l'ancien entrepôt accueille différents commerces et des services, dont une quincaillerie et la caisse populaire.



Façade principale



Le 12, rue des Olympiades vers 1975. Source : Gilles Langevin. Fonds Ministère de la Culture et des Communications, Office du film du Québec, BAnQ — E6, S7, SS1, D752401-752494

Description du bâtiment

- Entrepôt de l'époque Menier
- Implantation orientée face au cœur civique de Porte-Menier et dos à la baie Gamache, dans un talus
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Fermeture de plusieurs portes et fenêtres au rez-de-chaussée
 - Ajout d'une entrée à chaque extrémité du bâtiment avec escaliers
 - Conversion de la marquise avant de l'entrée principale en un espace tambour

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 ½ étages

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Aucune

Saillies :

- Escaliers extérieurs à chaque extrémité
- Tambours

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) : Toit à demi-croupes — Tôle profilée

Revêtement : Tôle profilée

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Porte-double contemporaine avec vitrage
- Portes secondaires :
- Façade avant : Contemporaine à panneaux avec vitrage
- Façade latérale droite : Métallique Avec vitrage
- Façade arrière et latérale gauche : Contemporaine pleine

Fenêtres :

- Ensemble des façades (18) : Rectangulaires, contemporaines, composées
- Tambour avant (1) : Rectangulaire, contemporaine, coulissante

Lucarnes

- Façades avant et arrière (10) : À pignon à fenêtre pendante

Ornements :

- Fleuron

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Bon

État d'authenticité : Bon



Vue aérienne du côté gauche



Vue aérienne du côté droit

PAVILLON DE LA RIVIÈRE PATATE

Fiche technique

Municipalité : L'Île-d'Anticosti

Statut : Aucun

Localité : Rivière Patate

Usage : Résidentiel

Cadastre : Non cadastré

Site archéologique : Non

Année de construction : Avant 1920



Évaluation du potentiel patrimonial

Le bâtiment de la rivière Patate est un pavillon de chasse et de pêche construit avant 1920. Il présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale, sa valeur historique, sa valeur paysagère et sa valeur d'usage.

Il est un témoin du tout début de la période durant laquelle Gaston Menier, riche industriel français, est propriétaire de l'île d'Anticosti. Celui-ci supervise la construction de plusieurs pavillons de chasse et de pêche sur l'île, construits selon un modèle similaire. Le pavillon est situé du côté nord de l'île, à plusieurs heures de route de Port-Menier, près de l'embouchure de la rivière Patate.

Le courant architectural du camp de la rivière Patate est influencé par le cottage vernaculaire américain à étages, qui s'exprime par son plan rectangulaire, son volume simple sur 2 étages et sa toiture à deux versants. Une autre caractéristique est la symétrie de la composition de la façade principale, que l'on remarque sur le volume principal. Un agrandissement sur le côté gauche, sur un étage avec toit en croupe se prolongeant pour couvrir une galerie, vient compléter l'espace habitable. Cette particularité reflète l'usage initial du bâtiment qui servait à la fois de maison pour les garde-chasse (corps principal) et de gîte pour les pêcheurs et chasseurs de passage (annexe latérale).

L'état d'authenticité du bâtiment du camp de la rivière est excellent. La volumétrie d'origine est respectée, tandis que l'ensemble des travaux portant sur les éléments de revêtement (murs et toit) emploie des matériaux cohérents avec l'époque de construction. De plus, plusieurs éléments d'ornementation ont été conservés. Des persiennes décoratives en bois ont également été ajoutées à toutes les fenêtres. La cheminée de briques a été retirée.

Potentiel patrimonial : Exceptionnel • Supérieur • Bon • Moyen • Faible



Façade principale

Informations historiques

Le bâtiment de la rivière Patate est construit vers la fin de la période des Menier. À la mort d'Henri Menier en 1913, son frère Gaston continue, de façon moins intensive, le développement de l'île. On lui doit notamment la construction de plusieurs pavillons de chasse et de pêche et le développement du tourisme lié à ces activités. Le bâtiment de la rivière Patate est érigé dans ce contexte. Cette rivière était l'une des plus fréquentées de l'île pour la pêche aux saumons. À l'époque, le garde-chasse et sa famille logeaient à l'année et le ravitaillement se faisait par bateau. Les visiteurs s'installent dans des pavillons qui communiquent avec la maison du gardien. Ce pavillon correspond au plus petit des deux volumes du bâtiment de la rivière Patate.

En 1926, les Menier vendent l'île et tous ses bâtiments et infrastructures, dont ce bâtiment, à la Anticosti Corporation (devenue Consolidated Bathurst ou Consol). La plupart des camps de chasse et de pêche ont été fermés en 1946-1947.

En 1974, ce bâtiment passe aux mains de la SÉPAQ et maintient son usage d'origine, un camp de chasse et pêche.

Personnes ou groupe associés :

- Gaston Menier, propriétaire de l'île 1895-1926



Contexte d'implantation



Camps de la rivière Patate vers 1920-1930. Source : Fonds Joseph-Émile Chabot, BAnQ Sept-Îles

Description du bâtiment

- Cottage vernaculaire américain à étages avec toit à versant droit
- Implantation orientée face au Saint-Laurent
- Modifications majeures ou apparentes : :
 - Ajout d'une galerie avant devant le volume principal
 - Retrait de la cheminée de briques

Caractéristiques architecturales

Nombre d'étages : 2 étages

Implantation : Isolée

Plan au sol : Rectangulaire

Annexes : Agrandissement latéral gauche

Saillies :

- Galerie couverte en façade avant du volume principal
- Galerie couverte en façade latérale gauche de l'agrandissement

Fondation : Matériau inconnu

Toit (forme + matériaux) :

- Volume principal : À deux versant — Bardeaux d'asphalte
- Agrandissement : À croupe — Bardeaux d'asphalte

Revêtement : Bois — Planches verticales

Ouvertures :

Portes :

- Porte principale : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine
- Portes secondaires : Contemporaine à panneaux avec fenêtre à guillotine

Fenêtres :

- Ensemble des façades (14) : Rectangulaires, contemporaines, composées

Lucarnes : Aucune

Ornements :

- Balustrades de bois
- Chambranles
- Persiennes de bois

Bâtiment accessoire d'intérêt : Aucun

État physique : Passable

État d'authenticité : Excellent



Vue du côté gauche



Vue du côté droit

Références bibliographiques / L'Île-d'Anticosti

- Bureau, Pierre et Claude Michaud. 1974. *Les immeubles anciens de l'Île d'Anticosti*. Ministère des Affaires culturelles. Direction générale du patrimoine. Service de l'inventaire des biens culturels. 110 p.
- Côté, Guy. 1998. « Images d'autrefois, J.-É. Chabot : photographe », *Revue d'histoire de la Côte-Nord*, numéro 26, pp. 34-38.
- Lejeune, Lionel. 1987. *Époque des Meniers à Anticosti, 1895-1926*. Éditions JML, Louiseville, 243 p.
- Lejeune, Lionel. 1989. *Anticosti : époque de la Consol, 1926-1974*. Éditions JML, Louiseville, 198 p.
- Martin-Zédé, Georges. *Journal de l'Île d'Anticosti, 1895 à 1920*. Fonds Martin-Zédé. BAnQ Québec. P186,S2,D1-20.
- Paquette, Marcel. 2011. *La Côte-Nord : un long parcours*, collection « 100 ans noir sur blanc », Éditions GID, Québec, 205 p.
- Répertoire du patrimoine culturel du Québec. « Four à chaux de Baie-Sainte-Clair » [En ligne] <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92922&type=bien>

